



aleph strategies

Evaluation en vue du Renouvellement du Centre
régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel
immatériel en Afrique (CRESPIAF), un centre de
catégorie 2 de l'UNESCO basé à Alger, en Algérie

Rapport final

Juillet 2023

Abréviations

CA	Conseil d'Administration du CRESPIAF
C2C	Centre de Catégorie 2
C/5	Programme et Budget approuvé de l'UNESCO
Convention de 2003	Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
CNRPAH	Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques
CRESPIAF	Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique
EPA	Etablissement Public à Caractère Administratif
ER	Expected Results – Résultats Escomptés du C/5
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCI	Patrimoine Culturel Immatériel
SAICH	Southern African Intangible Cultural Heritage Cooperation
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation

Table des Matières

Abréviations.....	2
Table des Matières.....	2
Résumé	4
Recommandations.....	6
1. Introduction	8
1.1. Objectifs de l'évaluation.....	8
1.2. Portée de l'évaluation	8
1.3. Méthodologie.....	8
2. Résultats	9
2.1. Réalisation des objectifs.....	9
2.1.1. Promouvoir la sauvegarde du PCI aux niveaux national et régional par la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du PCI	9
2.1.2. Consolider et renforcer les capacités nationales pour l'identification et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les pays de la région	10
2.1.3. Renforcer la coopération entre les pays du continent africain.....	11
2.2. Conformité des activités avec l'Accord	13

2.3.	Contribution au C/5	15
2.4.	Contribution au programme de développement durable à l'horizon 2030.....	17
2.5.	Qualité de la coordination et de l'interaction	17
2.6.	Qualité et pertinence des partenariats	19
2.7.	Gouvernance	21
2.8.	Financement	23
2.9.	Autonomie	24
3.	Recommandations	26
3.1.	Pour le CRESPIAF, afin d'améliorer ses activités et opérations	26
3.1.1.	Stratégie / Suivi et évaluation :	26
3.1.2.	Partenariats.....	26
3.1.3.	Structuration interne du Centre :	27
3.1.4.	Communication	27
3.1.5.	Statut légal et administratif du Centre :	28
3.1.6.	Gouvernance.....	28
3.2.	Pour l'UNESCO, afin d'améliorer l'efficacité de sa coordination et interaction avec le CRESPIAF	29
4.	Annexes	30
4.1.	Recommandations spécifiques concernant l'Accord	30
4.2.	Etudes de Cas	31
4.3.	Méthodologie employée.....	32
4.4.	Indice de Renouveau	34
4.5.	Liste des entretiens	36
4.6.	Visite du CRESPIAF à Alger	38
4.7.	Questionnaires pour la collecte de données	39
4.8.	Résultats de l'Enquête auprès des Points Focaux	54
4.9.	Documents consultés.....	61
4.10.	Termes de Référence	64

Résumé

Aleph Strategies a réalisé l’Evaluation en vue du Renouveau du Centre Régional pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique (CRESPIAF), un Centre de Catégorie 2 (C2C). Nous avons évalué ce centre selon des critères définis par l’UNESCO¹. Nous recommandons à l’UNESCO de **renouveler l’Accord avec le gouvernement algérien, sous réserve d’un changement de statut effectif du CRESPIAF au cours de la prochaine année.**

Depuis la signature de l’Accord, le CRESPIAF a connu **trois obstacles majeurs** qui ont perturbé son bon fonctionnement. Alors qu’il a commencé à travailler avec un statut provisoire, il obtint dès 2020 le statut d’Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA), qui a restreint son champ d’action et l’a empêché de dépenser son budget et réaliser des activités en dehors d’Algérie. D’autre part, ceci a coïncidé avec une période électorale dense et de changements politiques à l’échelle nationale, et la pandémie de Covid-19 a frappé de plein fouet le CRESPIAF qui n’était pas prêt à opérer majoritairement en ligne.

Néanmoins, le CRESPIAF est désormais sur une trajectoire ascendante, ayant repris un programme d’activités en 2023, et ayant renouvelé ses ambitions. **Les parties prenantes qui l’entourent ont des attentes très élevées pour ce Centre.** Le gouvernement d’Algérie le considère comme un atout majeur de leur politique internationale en Afrique. Certains Etats Membres et experts facilitateurs du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) en Afrique considèrent qu’il n’a pas répondu aux besoins importants dans le domaine de la sauvegarde du PCI en Afrique, levier pour le développement durable dans la région. Enfin, l’UNESCO a besoin d’un centre fort, capable de mener à bien des missions de renforcement des capacités, d’acter le réseautage et de favoriser la recherche au sein de ce continent qui est une priorité institutionnelle. C’est au vu de ces attentes, et dans une démarche constructive, que notre rapport souligne les forces et certaines faiblesses du CRESPIAF afin de suggérer des améliorations dans son fonctionnement et activités.

Les résultats de notre étude sont les suivants :

- **Réalisation des objectifs**

Le Centre a connu un succès limité dans la réalisation de ses trois objectifs, puisqu’en raison de problématiques liées à son statut, il n’a pas encore pu déployer pleinement ses activités à l’international.

¹ UNESCO (2012) 190 EX/INF.16. Category 2 Institutes and Centres: Guidance Note on the renewal assessment procedures of Category 2 Institutes/Centres

- **Conformité des activités avec l'Accord**

Les activités réalisées par le CRESPIAF se sont focalisées sur la recherche, et les activités en lien avec le renforcement des capacités dans les Etats Membres, la dissémination et coordination des échanges ont été moins nombreuses. De manière générale, les activités ont été de bonne qualité mais insuffisantes en quantité au regard du contexte administratif du Centre et celui de la pandémie.

- **Contribution au Programme et Budget de l'UNESCO (C/5)**

Le CRESPIAF ne possède pas de cadre de résultats, ni de documents stratégiques l'alignant explicitement sur le C/5, mais ses activités contribuent de manière implicite au MLA2 du Grand Programme Culture (ER 6, 7 et 8) ainsi qu'à la Priorité Afrique de l'UNESCO.

- **Contribution au programme mondial de développement**

De même, bien que le CRESPIAF ne possède pas de cadre de résultats ni de documents stratégiques mentionnant les Objectifs de Développement Durable (ODD), ceux-ci font partie implicite de la mission du CRESPIAF, qui est aligné dans son ethos avec le programme mondial de développement.

- **Qualité de la coordination et de l'interaction**

Le CRESPIAF satisfait les attentes en Afrique du Nord, mais connaît des difficultés dans sa communication avec les parties prenantes en Afrique subsaharienne. En effet, la communication a jusqu'ici été irrégulière et les documents n'ont pas été partagés de manière systématique.

- **Qualité et pertinence des partenariats**

Le CRESPIAF dispose d'un excellent réseau en Algérie, mais peine à se faire connaître en dehors des frontières nationales, et son réseau à travers l'Afrique nécessite un renforcement. Cette situation a vocation à s'améliorer avec le changement de statut, cependant le CRESPIAF nécessite une stratégie concertée de dissémination et de communication alliée à des recrutements de spécialistes dans ce domaine.

- **Gouvernance**

La gouvernance du CRESPIAF a été entravée par son statut d'EPA : depuis 2019, le Conseil d'Administration n'a pas pu avoir lieu, ce qui est insuffisant. La gestion interne du CRESPIAF manque de mécanismes formels lui permettant d'harmoniser la distribution des rôles et la complémentarité des tâches pour assurer une pérennité à l'organisation.

- **Financement**

Le CRESPIAF a l'intention de réaliser de nombreuses activités, et le gouvernement Algérien s'est engagé à leur fournir un budget à la hauteur de leurs ambitions. Cependant, le statut actuel du Centre a, selon ses employés, entravé les possibilités de disposer de ses ressources convenablement en raison de l'annuité des budgets, du contrôle a priori des dépenses et des difficultés de recrutement.

- **Autonomie**

Conformément à l'Accord, le CRESPIAF dispose d'une capacité de contracter (limitée à l'Algérie), d'ester en justice, et d'acquérir et aliéner des biens mobiliers et immobiliers. Le changement de statut du CRESPIAF lui permettra de contracter à l'étranger. De manière plus globale, il maintient des liens forts (financiers et stratégiques) avec le gouvernement algérien mais maintient son autonomie en ce qui concerne l'organisation d'activités.

Recommandations

Nous recommandons un **renouvellement de l'Accord, sous réserve d'un changement effectif de statut du CRESPIAF au cours de la prochaine année**. De plus, nous avons plusieurs recommandations pour le CRESPIAF.

1. Dans le domaine de la stratégie, et du suivi de cette stratégie :

- Mettre en œuvre une stratégie claire et définie en alignement avec le Programme et Budget de l'UNESCO (C/5), la Convention de 2003 et les Objectifs Développement Durable
- Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation
- Définir des indicateurs de performance
- Impliquer les parties prenantes

2. En ce qui concerne les partenariats à l'international :

- Développer des partenariats stratégiques
- Réactiver les partenariats existants
- Étendre les contacts à l'ensemble des États membres
- Établir un plan des structures impliquées dans la sauvegarde et la protection du PCI en Afrique

3. Pour la gestion du Centre

- Établir une équipe salariée stable et internationale
- Mieux répartir des tâches et missions au sein du Centre

4. Pour améliorer la communication notamment en Afrique subsaharienne

- Entretenir une meilleure communication avec les parties prenantes collaborant ponctuellement ou structurellement avec le Centre
- Rendre les informations produites par le Centre accessibles à l'ensemble des parties prenantes
- Établir une meilleure communication numérique sur les activités du Centre

5. Pour faciliter les activités à l'international du CRESPIAF :

- Le statut légal du Centre est en cours de modification depuis le deuxième semestre 2022. Cette modification est primordiale pour que le Centre puisse bénéficier d'une autonomie lui permettant de faire appel et d'user de l'ensemble de son budget, notamment à l'international.

- Gestion du budget : le Centre devrait se montrer actif dans la recherche de financements provenant d'autres institutions, ce qui va devenir une possibilité avec la modification de son statut.

6. Pour améliorer la gouvernance du Centre :

Il est essentiel de réunir le Conseil d'Administration une fois par an.

Nous émettons également une série de recommandations pour l'UNESCO. Nous pensons que l'UNESCO a besoin d'un mécanisme de redevabilité pour les Centres de Catégorie 2, qui instaurerait des avertissements si ceux-ci ne remplissent pas leurs devoirs contractuels (par exemple, l'élaboration des rapports annuels). Le **processus de renouvellement pourrait être plus transparent**, avec un partage de connaissance des différentes options possibles à l'issue de l'évaluation, et selon quels critères. Par exemple, les C2C devraient savoir à l'avance ce qui sera jugé suffisant et conforme aux attentes, notamment en ce qui concerne le nombre d'activités.

1. Introduction

1.1. Objectifs de l'évaluation

Aleph Strategies a été chargé par l'UNESCO de procéder à une évaluation en vue du renouvellement du Centre Régional pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique (CRESPIAF), un Centre de catégorie 2 situé à Alger, en Algérie. Ce rapport a pour but de présenter nos analyses ainsi que nos conclusions concernant l'atteinte par le Centre des objectifs stipulés par l'accord signé entre le gouvernement Algérien et l'UNESCO en 2014, ratifié en décembre 2015 et entré en vigueur en février 2016. Il fournit une évaluation globale des réalisations et des performances de ce Centre, et formule des recommandations spécifiques en vue d'une amélioration de ses activités.

1.2. Portée de l'évaluation

Les modalités de cet exercice ont été définies par la note d'orientation de l'UNESCO sur les procédures d'évaluation des renouvellements des Instituts et Centres de catégorie 2 (190 EX/INF.16). Afin de fournir un examen holistique de haut niveau du Centre et de son fonctionnement depuis sa création, nous avons utilisé le document 190 EX/INF.16, une note d'information de l'UNESCO portant sur la même thématique, ainsi que les termes de référence de la présente évaluation pour élaborer un indice d'évaluation du renouvellement axé sur neuf piliers : 1) Réalisation des objectifs, 2) Conformités des activités avec l'accord, 3) Contribution au C/5, 4) Contribution au programme mondial de développement, 5) Qualité de la coordination et de l'interaction, 6) Qualité et pertinence des partenariats 7) Gouvernance, 8) Financement, 9) Autonomie. Un simple score de performance de 1 à 3 (1=mauvais, 2=satisfaisant, 3=bon) a été utilisé pour résumer les résultats pour chaque pilier. (L'indice d'évaluation complété et en format Excel sera joint à ce rapport).

1.3. Méthodologie

Une méthodologie complète est fournie dans les annexes de ce rapport. En résumé, Aleph a entrepris une étude des données basée sur des documents clés fournis par l'UNESCO et par le Centre (voir bibliographie). Par la suite, nous avons recueilli des données primaires au cours d'une mission de 4 jours sur le terrain en Algérie, afin de dialoguer avec le personnel du Centre et les parties prenantes nationales et du reste du continent africain. Cette mission a été complétée par des entretiens menés en ligne. Au total, nous avons mené 26 entretiens qualitatifs. Nous avons également distribué un questionnaire anonymisé aux 44 points focaux des États membres et avons obtenu 16 réponses.

Cet exercice a néanmoins connu certaines limites : nous avons obtenu les documents financiers et rapports annuels du CRESPIAF lors de la semaine de finalisation du rapport (le 6 mai 2023), ce qui a empêché de réaliser une analyse approfondie de ces documents, que nous souhaitions consulter depuis la phase de cadrage (le rapport initial a été envoyé le 3 mars 2023). De plus, certains des entretiens n'ont pas pu avoir lieu, notamment avec le Ministère des Affaires Étrangères d'Algérie ou les Commissions Nationales. Lorsque les informations manquent, ceci est explicite dans notre Index.

2. Résultats

Le CRESPIAF a traversé un contexte difficile entre 2019 et 2022 qui a drastiquement limité son champ d'activité, et n'a pas encore pu faire ses preuves. En 2019-2020 l'Algérie a connu une période électorale dense et de changements politiques à l'échelle nationale, ajoutés aux tensions de la pandémie de Covid-19. Dans ce contexte, le CRESPIAF a également lutté pour pouvoir effectuer des activités à l'étranger à cause de son statut administratif (Établissement Public à Caractère Administratif ou EPA), qui l'empêche de réaliser des dépenses à l'étranger. Ces facteurs conjoncturels sont en voie de résolution.

L'ensemble des acteurs interrogés perçoit **l'importance stratégique** et la nécessité d'avoir un centre avec l'ambition du CRESPIAF en Afrique. Dans ce cadre, Aleph recommande un **renouvellement sous condition d'un changement effectif de statut au cours de la prochaine année** qui permettra au CRESPIAF d'honorer ses engagements auprès de l'UNESCO et de l'Afrique. La prochaine évaluation sera ainsi plus représentative des progrès réels du CRESPIAF. Les résultats de la présente évaluation montrent également des **opportunités de renforcement structurel** au sein de l'organisation même du CRESPIAF (gestion, gouvernance, partenariats), qui devraient lui permettre de fonctionner plus efficacement et répondre aux attentes élevées de ses parties prenantes.

2.1. Réalisation des objectifs

Les difficultés rencontrées par le CRESPIAF ont **limité sa capacité à réaliser ses objectifs notamment en Afrique subsaharienne** mais il a pu poursuivre ses efforts en Algérie et a connu un succès encourageant.

2.1.1. Promouvoir la sauvegarde du PCI aux niveaux national et régional par la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du PCI

Le CRESPIAF a connu un succès limité dans la promotion de la Convention de 2003 auprès des États Membres et le soutien dans le processus de mise en œuvre.

Jusqu'ici la seule formation dispensée aux États Membres a porté sur le domaine du rapport périodique. Selon notre enquête, 13 des 16 points focaux des États Membres ayant répondu à l'enquête trouvent que leur compréhension de la Convention s'est améliorée grâce au CRESPIAF. En particulier, ils ont cité en exemple le dernier atelier organisé en 2023, où le directeur du CRESPIAF (qui est aussi le point focal

pour l'élaboration du rapport périodique pour l'Algérie) a pu partager son expérience. Cet atelier a été organisé de manière collaborative avec l'UNESCO, qui a donc apporté son expertise thématique : la meilleure compréhension de la Convention doit donc être attribuée à cette coopération..

Les différentes formations organisées par le Centre en collaboration avec l'UNESCO visent à aider les points focaux et facilitateurs de chaque pays à mettre en œuvre la Convention, mais elles demeurent trop rares. Par exemple, l'atelier de 2015 avait pour objectif d'informer sur la mise en place de politiques publiques et législations nationales dans les pays africains, destiné aux facilitateurs venant de 23 États du continent. De même, en 2019 le CRESPIAF avait organisé au profit du groupe des facilitateurs africains venant de 27 États du continent un atelier de formation autour de la question des mesures et plans de sauvegarde. Cependant, le nombre de formations est jugé insuffisant par plusieurs experts interrogés, au vu des besoins dans les États Membres et leur méconnaissance de la Convention.

2.1.2. **Consolider et renforcer les capacités nationales pour l'identification et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les pays de la région**

Le CRESPIAF a connu un succès modéré pour aider ses États Membres à renforcer leurs capacités dans l'identification du PCI au niveau national : en Algérie, ce CRESPIAF soutient la mise en place de registres publics du PCI, mais ceci n'a pas encore lieu ailleurs. Au niveau national, l'inventaire ou banque de données du PCI est mis en place entre le Ministère de la Culture, les Directions Décentralisées dans les 58 Wilayas, et le CRESPIAF, ainsi que les offices qui gèrent les parcs naturels/culturels. Le rôle du CRESPIAF est notamment d'aider à identifier des experts, qui peuvent aider à évaluer le potentiel des différents éléments pour une inscription à l'inventaire national. En 2020 et 2021, à la demande de l'Algérie, le CRESPIAF a participé aux travaux de mise à jour (visites, suivi, conférences, journées d'étude) des éléments nationaux inscrits sur la Liste de la Convention de 2003, et a collaboré avec des collègues du Mali et du Niger concernant l'Imzad. Cependant, le CRESPIAF n'a pas encore prodigué de formations aidant les autres pays membres dans la création de leurs propres inventaires.

A ce jour, le CRESPIAF n'a pas encore organisé d'activités visant à aider les pays à conserver et numériser les données multimédias concernant le PCI. En mars 2020, il a néanmoins créé une médiathèque rassemblant des documents sur le PCI qui est accessible aux étudiants de cycle supérieur à Alger, et leur permet donc un meilleur accès aux publications clés dans le domaine du PCI Africain. Celle-ci faisait suite à l'ouverture du portail bibliographique interactif de recherche sur la Convention créé par le Secrétariat, et représente donc un effort dans ce sens. En 2023, la médiathèque du CRESPIAF avait reçu de nombreux ouvrages de partenaires algériens ainsi que des ressources multimédias.

Le CRESPIAF a réalisé peu d'activités avec ses États Membres pour les aider à renforcer leurs capacités dans la sauvegarde du PCI au niveau national : il s'agit de trois ateliers internationaux. Le CRESPIAF n'a

pas dispensé suffisamment de formations, et n'a pas mené de formations au niveau unilatéral et national. Cependant, il a réalisé un nombre réduit d'ateliers, dont un en 2023 visant les experts des Etats Membres qui seront responsables de l'effort national en vue de l'élaboration du rapport périodique à rendre fin 2023 à l'UNESCO, et deux ateliers pour les facilitateurs UNESCO, en 2015 et 2019. Le CRESPIAF n'a pas mené de sondages ou créé d'enquêtes pour déterminer les besoins en matière de formation. Selon les experts dans le domaine du PCI, les besoins de leurs pays respectifs n'ont pas été analysés.

2.1.3. Renforcer la coopération entre les pays du continent africain

Les activités du CRESPIAF ont promu la coordination, diffusion et échange d'informations concernant la sauvegarde du PCI, et la création de partenariats. Le CRESPIAF possède un réseau de partenariats très étendu en Algérie, mais selon les experts du PCI interrogés, il ne jouit pas encore d'une réputation étendue à l'international. Notre enquête indique que 5 des 16 pays interrogés ne considèrent pas que les activités du CRESPIAF participent de manière adaptée à la sauvegarde du PCI dans leur pays. Durant les années Covid, il a participé à un certain nombre d'activités de dissémination de la recherche, mais ceux-ci étaient en majorité en Afrique du Nord. De plus, les activités du CRESPIAF pour favoriser l'accès des communautés à la sauvegarde du PCI se sont focalisées sur les activités réalisées dans le cadre de l'élaboration des inventaires nationaux. Le CRESPIAF pourrait par ailleurs s'étendre afin de collaborer avec des associations ou ONG internationales qui pourraient l'aider à sensibiliser de nouveaux publics sur les questions liées au PCI en Afrique.

Il convient également de souligner les activités de coordination du CRESPIAF lors de l'élaboration de dossiers de nomination, qui favorise la coopération internationale : par exemple, en 2020, la nomination du couscous, qui fut une collaboration entre l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. En apportant son expertise et soutenant la coordination du dossier, le CRESPIAF a contribué à ce résultat.

En termes de sensibilisation du grand public, le CRESPIAF n'a pas encore publié sur le PCI. Les éléments de diffusion scientifique ont été réalisés au nom du CNRPAH et non pas du CRESPIAF (par exemple, chaîne YouTube du CNRPAH qui comprend des documentaires sur chaque élément inscrit en Algérie, colloques de recherche réalisés par le CNRPAH). De même, les publications existantes sont sous l'égide du CNRPAH. Le CRESPIAF n'a pas de newsletter et utilise très peu les réseaux sociaux, ceci étant dû notamment à la difficulté de recruter un.e gestionnaire de communication. Sa page Facebook n'a que 183 followers et a été mise à jour pour la dernière fois en janvier 2021.

Le CRESPIAF médiatise beaucoup les événements et ateliers qu'il organise, mais ceci reste limité à l'Algérie. Par exemple, en 2023 la presse était conviée en nombre pour l'ouverture de son atelier visant au renforcement des capacités pour l'élaboration des rapports périodiques en Afrique, où 44 représentants de pays Africains étaient présents. L'exposition qui a été réalisée en 2019 et en 2023 représentait les éléments inscrits en Afrique et leur a conféré une visibilité en Algérie dans le cadre du Mois du Patrimoine. Le Directeur du Centre, Slimane Hachi, est une personnalité connue en Algérie, et donne beaucoup d'interventions dans la presse et à la télévision au sujet du PCI, selon tous les acteurs algériens interviewés. Dans les autres pays du continent, beaucoup reste à faire pour accroître la visibilité du PCI, et le CRESPIAF devrait favoriser la création de réseaux panafricains et la communication hors Algérie (avec les Universités, centres de recherche et autres entités). Il pourrait par exemple disséminer une newsletter informant des ateliers et événements ayant lieu en Afrique.

Cependant, le CRESPIAF a collaboré avec certains musées nationaux pour réaliser des expositions. Au-delà de sa propre exposition sur le PCI en Afrique "Héritages culturels immatériels en Afrique" (Palais de la Culture, Alger, 2019 et 2023) il a également collaboré avec la wilaya de Batna et le musée de Cirta de Constantine de manière ponctuelle, entre autres. Le CRESPIAF a présenté lors de plusieurs colloques scientifiques, surtout en Afrique du Nord.

Le CRESPIAF n'a jusqu'ici pas réalisé d'activités destinées spécifiquement aux jeunes, bien que les jeunes soient tenus en compte lors des activités de dissémination. L'exposition qu'il a réalisée au Palais de la Culture en 2018 a, selon le Ministère de la Culture et des Arts, accueilli beaucoup d'enfants et était très interactive et didactique, mais il serait important de poursuivre les efforts pour faciliter la participation des jeunes.

Le CRESPIAF a travaillé avec les communautés locales et la société civile dans le cadre d'activités préliminaires à l'élaboration de dossiers de nominations à la Liste, et pour communiquer et effectuer la mise à jour des registres une fois les éléments inscrits. Néanmoins, ceci est dû au recoupement entre le personnel du CRESPIAF et le CNRPAH, qui est l'organisme chargé de coordonner et élaborer les nominations pour l'Algérie. Les missions en anthropologie du CNRPAH à l'échelle nationale recoupent ainsi celles du CRESPIAF à l'échelle continentale et internationale. Le CRESPIAF a également pu collaborer au niveau national pendant les années Covid pour aborder la question du PCI lors du projet d'inscription de la ville d'Oran sur la liste indicative du Patrimoine Mondial (Convention 1972). En effet, le PCI est intimement lié au savoir-faire des communautés locales, qui sont donc interrogées par les chercheurs et prises en compte lors des activités de coordination. Il a également travaillé avec les

communautés dans le cadre de la mise à jour des inventaires du PCI (2021-2022), mais ces activités sont restées focalisées sur l'Algérie. Avec son changement de statut, le CRESPIAF va pouvoir étendre ses activités de collaboration au-delà des frontières.

2.2. Conformité des activités avec l'Accord

Le CRESPIAF a pu réaliser quelques activités, qui bien qu'elles aient été limitées en quantité, ont été jugées d'une bonne qualité par l'ensemble des participants. La quantité reste cependant bien en deçà des besoins de l'Afrique, notamment subsaharienne, et le prochain mandat devra voir plus d'activités ciblées. En général, bien que le CRESPIAF s'oriente vers la recherche et l'appui aux dossiers de nomination, il ne doit pas perdre de vue l'importance du renforcement des capacités et du réseautage, qui sont des priorités pour l'Afrique bien au-delà de l'inscription d'Eléments.

Selon l'Accord, les fonctions du CRESPIAF couvrent à la fois son travail encourageant les Etats d'Afrique à adopter des mesures en accord avec la Convention, le renforcement des capacités (par exemple en ce qui concerne les inventaires du PCI et la numérisation), la coopération entre pays, la facilitation du travail en réseau, et la dissémination d'une meilleure connaissance du PCI. Il existe un recoupement avec les objectifs décrits ci-dessus. Dans ce rapport, nous avons regroupé les activités du CRESPIAF en trois grandes catégories : promotion et coordination de recherche, renforcement des capacités, et facilitation du réseautage et de la coopération.

Le CRESPIAF a effectué des activités en lien avec la promotion et coordination de recherche, surtout par son association à un centre de recherches (le CNRPAH), dont il partage le directeur. Celles-ci sont pour l'instant encore trop centrées sur l'Afrique du Nord. Certains des chercheurs du CNRPAH sont associés au CRESPIAF. Depuis fin 2022 le CRESPIAF comporte 5 équipes de recherche ayant des thèmes transversaux couvrant plusieurs parties d'Afrique, mais les projets en sont encore à leurs débuts et n'ont pas encore donné de conférences ou publications particulières si ce n'est sous l'égide du CNRPAH. Les thèmes de recherche sont les suivants : "Productions et diffusion du soufisme en Afrique", "le conte, les conteurs et le conté en Afrique subsaharienne (Algérie, Libye, Mali, Niger, Burkina Faso)", "Les politiques publiques en matière de sauvegarde du PCI en Afrique, Etats des lieux, perspectives et leçons de l'atelier de Constantine 2015", "Les jeux et manifestations ludiques en Afrique", "équipe de suivi des inscriptions par l'Afrique sur les listes de l'Unesco". Le but est que ces équipes puissent s'internationaliser avec le changement de statut du Centre. Le CRESPIAF en tant que tel n'a pas encore participé à beaucoup d'activités de dissémination (organisation de conférences ou publications), bien qu'il ait réalisé des expositions sur le PCI Africain en 2019 et en 2023.

Le CRESPIAF a présenté lors de plusieurs colloques scientifiques, notamment le colloque "Similarités et différences dans le patrimoine culturel immatériel : premier débat sur le patrimoine culturel immatériel d'Afrique" à Casablanca en 2019, ou le colloque sur la valorisation de l'artisanat (Tunis 2019). En 2020, il a également présenté lors de la rencontre scientifique « De quelques aspects de la civilisation berbère : le patrimoine culturel immatériel » de l'Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah à Alger. Lors de la période de confinement, le CRESPIAF a continué à présenter en ligne, par exemple lors du Symposium national sur « Le patrimoine culturel immatériel de la région de Tiaret : perspectives prometteuses pour la recherche anthropologique » (Tiaret, Algérie, 2020), ou lors de l'évènement "Rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel" (Brest 2020). Dès 2022 il a repris les participations en présentiel, notamment lors de la conférence "La Nouvelle Pensée Africaine" à Yaoundé (CERDOTOLA, Cameroun).

Les activités de recherche constituent l'une des focales avouées du directeur du CRESPIAF, ainsi que de certains de ses collaborateurs (par exemple, la direction de Coopération Internationale au sein du Ministère de la Culture et des Arts, qui le voient comme un centre de référence de la mémoire des pays africains). Néanmoins, pour d'autres acteurs (facilitateurs venant d'autres pays d'Afrique, UNESCO), le CRESPIAF ne devrait pas perdre de vue le renforcement des capacités, qui est la priorité en Afrique.

Quelques formations ont été organisées par le CRESPIAF en collaboration avec l'UNESCO : une en 2015, une en 2019 et une en 2023 (voir Etude de Cas 1 en Annexe 2). Les formations ayant eu lieu en 2015 à Constantine et 2019 à Alger ont ciblé le renforcement des capacités des facilitateurs du réseau UNESCO. Le CRESPIAF est conscient de la nécessité d'organiser plus de formations, et ce de manière plus régulière. En particulier, un soutien logistique à l'ICESCO a été évoqué pour réaliser des formations au Mali, Chad, Cameroun et Mauritanie en 2023 sur le thème des inventaires. Néanmoins, il conviendrait d'étendre davantage le nombre de formations proposées au regard des années écoulées depuis la signature de l'accord en 2014, et il est souhaitable de proposer également des formations ciblées pour les pays ayant des besoins particuliers.

Le CRESPIAF n'a pas réalisé d'activités de réseautage en tant que tel, mais les formations qu'il a accueillies en 2015, 2019 et 2023 ont contribué à l'élaboration de ce réseau selon les personnes abordées. Les facilitateurs africains sont restés en contact de manière informelle (WhatsApp) depuis 2019 et les points focaux ayant participé à l'atelier de 2023 sur l'élaboration du rapport périodique l'ont considéré comme une opportunité de réseautage, étant donné qu'il a rassemblé des acteurs dans le domaine du PCI provenant de toute l'Afrique.

2.3. Contribution au C/5

Le CRESPIAF ne possède pas de cadre de résultats, ni de documents stratégiques l'alignant sur le C5, mais ses activités contribuent de manière directe au MLA2 du Grand Programme Culture ("Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable"). Ses activités ont en effet aidé les facilitateurs africains et états membres à mieux comprendre et appliquer la Convention de 2003 (par exemple, atelier de 2015 sur la Convention de 2003 et les politiques publiques).

En particulier, ses activités visent à contribuer aux ER 6, 7 et 8 du MLA 2 :

- ER 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003
- ER 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005
- ER 8: Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Ces trois points sont couverts par les activités de renforcement des capacités effectuées par le CRESPIAF (voir Section 2.2 du présent rapport) bien que les progrès à cet égard aient été insuffisants à cause du nombre réduit d'activités, qui méritent d'être renforcées.

Les activités du CRESPIAF contribuent également aux deux ER de la priorité Afrique :

- ER 1 : Accroissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique
- ER 2 : Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé

Ces deux points sont couverts par l'ensemble des activités du CRESPIAF. Dans l'organisation d'événements couvrant la totalité ou quasi-totalité du continent, le CRESPIAF vise à développer les partenariats et renforcer les capacités existantes en Afrique. Le rôle du PCI dans le développement africain était notamment au cœur de la formation réalisée en 2023 sur l'élaboration des rapports périodiques.

Selon la Stratégie 2019 concernant les Instituts et Centres de Catégorie 2 (UNESCO), **il existe un modèle de présentation du rapport annuel (Pièce jointe 4) qui indique notamment la contribution aux domaines thématiques ou au résultat escompté du C/5 concerné.** Le CRESPIAF doit à l'avenir s'aligner sur ce format et soumettre ces rapports de manière annuelle.

Le CRESPIAF démontre également un alignement implicite avec les indicateurs de la Convention de 2003, et en particulier la thématique « Capacités Institutionnelles et Humaines » : il collabore avec des organismes compétents, et soutient le renforcement des capacités :

- Indicateur 1. Les organismes compétents soutiennent la pratique et la transmission

Du fait de sa collaboration avec le CNRPAH, le CRESPIAF contribue à cet indicateur. Il faudrait néanmoins collaborer avec plus d'organismes en dehors de l'Algérie.

- Indicateur 2. Des programmes soutiennent le renforcement des capacités humaines pour la sauvegarde

Le CRESPIAF a réalisé plusieurs formations visant à renforcer les capacités des facilitateurs, qui auront un effet multiplicateur dans leurs pays. Néanmoins, il n'a pas encore réalisé de formations ciblées sur les besoins spécifiques des Etats Membres.

- Indicateur 3. La formation est assurée par ou cible les communautés et ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine

A notre connaissance, le CRESPIAF n'a pas encore réalisé de formation ciblant les communautés du PCI.

De même, les activités du CRESPIAF correspondent à la Thématique « Inventaire et Recherche » de la Convention de 2003 de manière implicite². Il collabore avec des institutions qui se focalisent sur la recherche et documentation du PCI, dont le CNRPAH (indicateur 9), mais sa contribution est limitée pour d'autres indicateurs en raison de son manque de collaboration en dehors de l'Algérie.

- Indicateur 7. Les inventaires reflètent la diversité du PCI et contribuent à sa sauvegarde

Selon les personnes interrogées, le CRESPIAF n'a pas contribué à l'élaboration d'inventaires (ou formation en ce sens) dans d'autres pays d'Afrique.

- Indicateur 8. Le processus d'inventaire est inclusif, respecte la diversité et soutient la sauvegarde par les communautés et les groupes

En Algérie, ce processus inclut les wilayas, le Ministère de la Culture et des Arts, le CRESPIAF, le CNRPAH et les communautés locales. Il est donc inclusif. Cependant, le CRESPIAF n'a pas contribué à ce processus dans d'autres pays.

² Les TdR font référence à la Thématique «Éducation Formelle et non Formelle » de la Convention, mais nous avons analysé la thématique « Inventaire et Recherche » qui est plus pertinente pour les activités du CRESPIAF.

- Indicateur 9. La recherche et la documentation contribuent à la sauvegarde

Le CRNPAH est un centre reconnu au niveau international, et il est considéré comme un acteur national important dans la sauvegarde du PCI et le point focal du PCI en Algérie.

- Indicateur 10. Les résultats de recherche sont accessibles et utilisés

Le CRESPIAF a participé à plusieurs colloques en Afrique, et il a diffusé des informations concernant les dossiers de nomination des éléments africains (par exemple lors de l'exposition réalisée en 2019 et 2023).

2.4. Contribution au programme de développement durable à l'horizon 2030

Bien que le CRESPIAF ne possède pas de cadre de résultats ni de documents stratégiques mentionnant les Objectifs de Développement Durable (ODD), ceux-ci font partie implicite de la mission du CRESPIAF, qui est aligné dans son ethos avec le programme mondial de développement. Le CRESPIAF a participé à de nombreuses rencontres visant à promouvoir le lien entre PCI et ODD, par exemple la Conférence internationale "Designing education from a post COVID-19 and Industry 4.0 perspective" (en format hybride, Bakou, Azerbaïdjan, 24 septembre 2021) ou le Colloque « Contribution du PCI à une meilleure éducation et à des communautés durables ».

Lors de l'atelier réalisé à Alger en avril 2023, le PCI a été souligné comme un garant du développement durable étant donné sa faculté à générer des richesses, mais aussi à favoriser la fierté et reconnaissance sociale des communautés garantes de ce patrimoine vivant. Selon le Ministère de la Culture et des Arts, le CRESPIAF de par son travail sur la Convention de 2003 promeut les ODD : le patrimoine immatériel est lié aux communautés, au travail avec les enfants. Les activités du CRESPIAF visent à favoriser la connaissance de la Convention dans ses Etats Membres et la sauvegarde du patrimoine vivant (notamment par les nominations des éléments). Ainsi, la sauvegarde du PCI correspond à l'ODD 4 (Éducation de Qualité), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Travail décent et croissance économique) mais surtout 11 (Villes et Communautés durables).

Néanmoins, il demeure difficile de mesurer les progrès du CRESPIAF de manière tangible dans ce domaine. **Il serait souhaitable d'articuler ce lien de manière plus visible, notamment au travers de documents stratégiques, et d'objectifs clairs autour desquels le CRESPIAF pourrait organiser ses activités.**

2.5. Qualité de la coordination et de l'interaction

Nous avons observé une **dichotomie entre la perception du CRESPIAF par les acteurs régionaux** (basés en Afrique du Nord), conscients du contexte et des difficultés rencontrées et globalement satisfaits de

leur coopération avec le CRESPIAF, **et les acteurs en Afrique subsaharienne** qui considèrent que celui-ci est en deçà des attentes. Ceci est dû en grande partie à **une communication irrégulière et incomplète**, ce qui a rejoint notre expérience des délais pour obtenir les documents du CRESPIAF dans le cadre de cette évaluation. Néanmoins, lorsque l'interaction a lieu, elle est très chaleureuse et cordiale. Nous n'avons pas pu interroger les Commissions Nationales, et le CRESPIAF n'est pas en relation avec des ONG accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité.

Avec l'UNESCO, il semblerait que le CRESPIAF communique de manière effective lorsque des évènements sont prévus, mais irrégulière en dehors de cela. Cependant, il est nécessaire de noter que la période Covid-19 a eu un impact non négligeable sur les activités du CRESPIAF, et que pendant presque deux ans, la communication entre le Centre et Paris s'est surtout focalisée sur les réunions de coordination des C2C et les séances du Comité intergouvernemental de la Convention de 2003. Par ailleurs, le Centre ne semble pas avoir communiqué sur les difficultés rencontrées lors du Covid 19, notamment sur les problématiques liées à son statut et son incapacité de disposer de son budget à l'étranger. Lorsque l'organisation de certains évènements le nécessite, le CRESPIAF communique des informations pertinentes et utiles à Paris. Cependant, les documents et réunions prévus (Réunion du Conseil d'Administration, Rapport d'Activité) ne sont pas systématiquement rassemblés et envoyés. Ces documents n'ont à notre connaissance pas été fournis à l'UNESCO, alors que l'Accord stipule qu'ils doivent être fournis annuellement. De la même manière, une grande partie de la communication se fait directement avec le Directeur du Centre, ce qui veut dire que le suivi institutionnel est difficile : tout s'effectue par communication personnelle. Une équipe de communication n'est pas pleinement établie. Il semblerait également que la communication se fasse principalement en langue française (documents, réponses aux emails), aussi, il est difficile pour les interlocuteurs anglophones de dialoguer de manière fluide avec les membres du CRESPIAF. La réponse aux demandes de documents et/ou d'informations est globalement mitigée. Les délais de réponse peuvent être longs. L'utilisation de canaux de communication informels (appels via l'application WhatsApp par exemple) sont souvent utilisés pour réduire les délais de réponses.

La communication avec les bureaux hors-Siège n'est pas constante ou régulière : le bureau de Rabat est une exception. La communication a lieu entre le CRESPIAF et les bureaux hors-Siège de manière ponctuelle et lorsque des évènements (réunions, activités) ont lieu, ou encore lorsque le CRESPIAF nécessite l'aide d'un des bureaux hors-siège. La qualité des informations fournies semble convenir aux acteurs du bureau de Rabat, qui considèrent le CRESPIAF comme un partenaire clé, et souhaitent réaliser de nombreuses activités ensemble. Les communications se font le plus souvent via l'application WhatsApp ce qui permettrait une réactivité accrue, mais moins formelle. Ce type de

communication se fait uniquement avec le Directeur et lorsque des relations sont déjà formées entre celui-ci et son interlocuteur. Aussi, les communications formelles (par mail par exemple) ne sont pas aussi efficaces. Les autres bureaux hors-Siège ont très peu de contacts avec le CRESPIAF.

Le CRESPIAF a un degré de coopération satisfaisant avec les autres Centres de Catégorie 2. Ils se réunissent une fois par an pour discuter des défis rencontrés et de leurs activités. En 2019, le CRESPIAF a organisé une réunion en présentiel de deux jours à Alger, la dernière avant la pandémie, qui a permis aux représentants des CC2 de partager leurs défis et programmes, et a été bien reçue par les participants. Au-delà de cela, le CRESPIAF n'a pas d'autres communications mais aimerait créer des collaborations notamment avec le CRESPIAL et les centres d'Asie. En 2021, il a participé à un forum de chercheurs organisé par le C2C du Japon (IRCI) sur le thème « Progrès et défis de la recherche pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : vers un avenir durable ? ». **La mise en œuvre de collaborations plus poussées reste à réaliser, cependant.** Le CRESPIAF a également envoyé peu d'informations aux autres C2C. Sa page web est encore majoritairement en français, et ne contient pas beaucoup d'éléments téléchargeables (par exemple des rapports d'activité). Pour favoriser l'échange d'informations, il serait bon de partager plus souvent avec les autres C2C, par exemple à travers une newsletter régulière.

2.6. Qualité et pertinence des partenariats

Le CRESPIAF dispose d'un excellent réseau en Algérie, mais peine à se faire connaître en dehors des frontières nationales, et son réseau international devrait être élargi. Cette situation a vocation à s'améliorer avec le changement de statut, mais le CRESPIAF nécessite une stratégie concertée de dissémination et de communication.

Le CRESPIAF a maintenu d'excellentes relations avec les acteurs du gouvernement, qui sont globalement satisfaits de ce Centre et souhaitent le soutenir dans ses activités futures. Les acteurs principaux sont le Ministère de la Culture et des Arts et le Ministère des Affaires Etrangères. En particulier, le CRESPIAF collabore étroitement avec le Ministère de la Culture et des Arts, et notamment avec la Direction de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine, et la Direction de la Coopération et des Echanges. Cette dernière voit le CRESPIAF comme un allié pour la collaboration internationale, et l'associe à la réalisation du Grand Musée de l'Afrique qui va s'effectuer courant 2023 avec l'Union Africaine. Les acteurs du Ministère de la Culture et des Arts sont globalement satisfaits de leur communication avec le CRESPIAF, qui est rapide et réactive. Ils reçoivent du CRESPIAF des rapports budgétaires et des rapports d'activités annuels, qui permettent de débloquer le budget.

Selon les acteurs interrogés, les États membres n'ont pas toujours connaissance de l'existence du CRESPIAF, de ses objectifs et de ses actions. De la même manière, puisque le CRESPIAF communique généralement en langue française, il est possible que certains pays anglophones du continent puissent rencontrer des problèmes dans leur communication avec le Centre. Le site internet du CRESPIAF a été mis à jour courant 2023, mais il contient encore très peu d'informations au-delà de la liste des éléments inscrits en Afrique. Les Points Focaux qui ont été nommés pour l'élaboration du rapport périodique en 2023 n'ont pas forcément un engagement de longue durée avec le CRESPIAF ou même la Convention de 2003. La moitié des 16 personnes ayant répondu à notre enquête ne considèrent pas que le CRESPIAF ait pu participer de manière adéquate à la sauvegarde du PCI dans leur pays. Leurs suggestions pour l'amélioration du Centre se focalisent sur l'ouverture à tous les pays Africains, notamment au Sud du Sahara. Ceci passerait par une meilleure communication et transmission des informations entre les États Membres et l'UNESCO, notamment en ce qui concerne les formations disponibles, et promouvoir plus d'activités pour les jeunes. Cependant, cette situation a vocation à changer : selon l'enquête que nous avons menée, les points focaux sont en majorité satisfaits de leur engagement avec le CRESPIAF en 2023 (11 des 16) et celui-ci est déterminé à réaliser plus d'activités à l'échelle Africaine.

Selon les informations recueillies, le CRESPIAF ne se montre pas assez actif dans sa recherche de partenariats avec des organisations, conseils et associations en dehors d'Algérie : le Centre n'est qu'assez mal connu dans la région. Les communications sont ponctuelles et interviennent lors de la mise en œuvre d'évènements et/ou d'activités qui requièrent une certaine coordination entre les différents acteurs impliqués. Une des ambitions du centre devrait être de développer ses partenariats et son réseau au sein de la région pour pouvoir développer ses activités. De la même manière, le centre devrait rechercher plus activement à construire et entretenir ses partenariats (Étude de cas 2). Pendant les années Covid, cependant, le Centre a continué à créer de nouveaux partenariats au niveau national et les acteurs du Ministère de la Culture et des Arts sont satisfaits de son soutien en ce sens. La situation semble s'améliorer depuis 2023: le CRESPIAF a lancé 5 unités de recherche qui ont pour but de collaborer avec des chercheurs et institutions en dehors d'Algérie, et de nouveaux partenariats se mettent en place notamment avec l'association Carrefour Cadenkoso qui s'adresse aux étudiants africains en Algérie (voir Étude de Cas 2 en Annexe 2).

La question des partenariats avec les bailleurs de fonds ne se pose pas : en raison du statut du CRESPIAF, aucun financement autre que celui du gouvernement algérien ne peut être mis en œuvre. Cependant,

des actions ont été implémentées depuis le mois de mars 2023 pour parvenir au changement de statut juridique du Centre et afin de lui permettre plus de liberté financière notamment.

2.7. Gouvernance

La gouvernance du CRESPIAF a été entravée par son statut d'EPA : depuis 2019, le Conseil d'Administration n'a pas pu avoir lieu, ce qui est insuffisant. La gestion interne du CRESPIAF **manque de mécanismes formels** lui permettant d'harmoniser la distribution des rôles et la complémentarité des tâches pour assurer une pérennité à l'organisation.

L'efficacité des mécanismes de gouvernance est difficile à établir : nous avons très peu d'informations sur la représentativité et l'efficacité du Conseil d'Administration (CA), car il s'est tenu une seule fois depuis l'inauguration du Centre. Les procès-verbaux ne sont également pas accessibles. Selon le Décret Exécutif n° 20-166 de 2020, le CA est composé du ministre chargé de la culture, du ministre chargé des affaires étrangères, d'un expert représentant un centre de recherche national, un expert représentant une institution muséale, un expert représentant un centre de recherche en anthropologie, un représentant du DG de l'UNESCO, et 5 personnes représentant les Etats Membres de la région. Selon le Ministère de la Culture et des Arts, cette composition est pertinente car elle permet de regrouper plusieurs départements ministériels qui travaillent d'habitude peu ensemble. A notre connaissance, le Conseil d'Administration ne s'est réuni qu'une seule fois en 2019. Cette fréquence est insuffisante, et ne répond pas aux attentes de l'Accord. Cela étant, il semblerait que les difficultés pour rassembler le CA s'expliquent par le statut du Centre. Puisque le Centre ne peut pas transférer d'argent à l'International, et qu'il est légalement nécessaire de rémunérer les membres du CA pour leur présence physique ou numérique à une réunion du CA, ces réunions n'ont pu se tenir, ni en ligne ni en présentiel depuis 2020, qui est la date à laquelle le CRESPIAF est passé d'un statut provisoire à EPA. Le processus de nomination des membres algériens est effectué par décret selon ce qui est stipulé dans l'Accord. Seuls 5 des Etats Membres du CRESPIAF siègent au Conseil d'Administration, il s'agit d'un échantillonnage. En 2019, La Tunisie, le Mali, le Cameroun, l'Éthiopie et la Namibie ont siégé, ce qui correspond à l'ensemble des régions d'Afrique. Même si cela est satisfaisant, il n'y a eu qu'un seul CA et donc peu de mécanismes pour prendre en compte leurs suggestions.

La gestion du Centre est marquée par le manque de rôles de « Middle Management » et de mécanismes formels de communication et suivi/évaluation interne. La définition des rôles est claire mais très déséquilibrée : selon les différents entretiens menés, il semblerait qu'une très grande partie des tâches organisationnelles soit gérée par le directeur. Une meilleure distribution des tâches serait

donc possible au sein du Centre. A titre d'exemple, une large partie de la communication entre les parties prenantes et le Centre se fait directement à travers le Directeur. Celui-ci ne possède pas d'assistant, ou de sous-directeur qui pourrait participer à une meilleure gestion des questions organisationnelles. Ceci s'ajoute à un manque de personnel formé et/ou stable. Lorsque le personnel du CRESPIAF a été recruté, ils ont été briefés sur leurs rôles et tâches et ont accès à des formations régulières pour mettre à jour leurs compétences. Cependant, il n'existe pas de documents formels guidant leurs activités. Le Centre n'évalue pas les performances du personnel de manière formelle : néanmoins, de manière informelle les membres du personnel sont encouragés à demander des formations complémentaires pour continuer à développer leurs capacités. Par exemple, le personnel administratif a reçu des formations en comptabilité, paie, logiciels de paie, ou ressources humaines.

Il n'existe pas de mécanismes de Suivi et Évaluation au sein du CRESPIAF. En l'absence d'un système de suivi plus robuste, il est difficile de dire dans quelle mesure le CRESPIAF a pu atteindre les objectifs qu'il s'était fixé. Au minimum, le CRESPIAF doit remplir de manière annuelle son rapport à l'UNESCO, dont le modèle peut être trouvé en pièce jointe 4 du document établissant la Stratégie 2019 concernant les Instituts et Centres de Catégorie 2 (UNESCO). Les rapports annuels rédigés par le CRESPIAF sont actuellement des listes d'activités, mais ils ne suivent pas les cadres de référence de l'UNESCO, ni ne sont organisés en fonction des objectifs du Centre.

Il semblerait qu'aucune équipe stable ne soit formée au sein du CRESPIAF, bien que les trois postes clés soient pourvus (directeur, assistante d'administration et finances). Selon les entretiens menés, les membres du personnel du CRESPIAF sont changeants. Deux personnes occupent des postes administratifs/gestion des finances depuis 2017 mais n'ont pas de réelles compétences en PCI. D'autres personnes ont été employées, et à son apogée le CRESPIAF a eu un maximum de 11 employés (agents de sécurité, moyens généraux, techniciens informaticiens...). Ce manque de personnel spécialisé et stable tend à accroître la charge de travail du Directeur du Centre, qui est polyvalent et travaille sur tous les fronts : logistique, diplomatie, partenariats et recherche. Ceci explique les problématiques rencontrées en termes de communication, de gestion des réseaux sociaux, et d'organisation d'activités. Il semblerait également que le personnel soit engagé pour des missions courtes et/ou pour des événements précis : le personnel du CNRPAH intervient de manière ponctuelle afin d'appuyer les équipes du CRESPIAF, notamment lors de l'organisation d'ateliers. Plusieurs personnes ont démissionné au cours de l'année 2022, les équipes ne sont donc pas complètes, et des recrutements sont en cours, qui nécessitent un processus administratif de plusieurs mois.

Bien que le CRESPIAF rassemble de l'expertise nationale dans le domaine du PCI, il manque certaines compétences clé en ce qui concerne la gestion, la communication et les partenariats à l'échelle internationale. Selon différents entretiens menés, le centre possède plusieurs experts algériens spécialistes et compétents en PCI. Récemment, le CRESPIAF a pu recruter des chercheurs. En effet, l'arrêté interministériel du 11 janvier 2023 permet au CRESPIAF de recruter un directeur de recherche, deux maîtres de recherche Classe B, et deux attachés de recherche, ce qui a permis la formation de 5 équipes de recherche. Ce sont des éminences dans le domaine du PCI en Algérie et ils ont un statut associé par le CNRPAH ou le CRESPIAF lui-même ; l'une de ces personnes possède également de grandes qualités de gestion et communication internationale. Il existe cependant une difficulté pour employer des experts étrangers liée au statut juridique du Centre. Il semblerait aussi que les compétences liées à des tâches plus organisationnelles soient moins courantes au sein du Centre. A titre d'exemple, les compétences informatiques manquent, car pendant la pandémie le CRESPIAF a eu des difficultés à générer ses propres activités en ligne ou maintenir son site web à jour, qui a seulement été actualisé en début 2023. Il faudrait également recruter des interprètes/traducteurs, des techniciens, mais surtout **au moins une personne chargée de soutenir le directeur dans la gestion du Centre : suivi et évaluation, partenariats, coordination on des activités, communication à l'international...** Cette personne pourrait être une des nouvelles recrues, mais il faut que le cadre de ses tâches soit formalisé afin d'éviter que toutes les responsabilités soient à nouveau concentrées sur une personne. Un système de gestion plus horizontal basé sur différents pôles d'activité (communication, partenariats, évènements, coordination de la recherche, etc.) pourrait simplifier la gestion du CRESPIAF.

2.8. Financement

Le CRESPIAF a envie de réaliser de nombreuses activités, et **le gouvernement Algérien s'est engagé à leur fournir un budget à la hauteur de leurs ambitions.** Cependant, le statut actuel du Centre a, selon ses employés, **entravé les possibilités de disposer de ses ressources convenablement.**

Durant les premières années d'existence du Centre, le Centre a pu bénéficier de la somme légalement allouée par le Gouvernement, en adéquation avec l'Accord. Le budget de base est de 40 millions de dinars ce qui correspond à 295,000 dollars annuels, avec des rallonges budgétaires selon le besoin. Les limites budgétaires sont plutôt liées au fait que le CRESPIAF n'est pas en mesure de dépenser en dehors des frontières nationales, ce qui réduit sa marge d'activités. Le CRESPIAF ne peut en pratique pas utiliser son budget à l'étranger en raison d'un statut administratif incompatible avec les activités et ambitions du CRESPIAF : les fonds ne sont donc pas distribués de manière stratégique pour réaliser les objectifs

du CRESPIAF. Selon les employés du CRESPIAF, le budget octroyé est suffisant pour les recrutements et dépenses. Il est recalculé tous les ans selon ce qui a été dépensé. Les salariés reçoivent un salaire correspondant à celui des employés des EPA, donc conforme au statut du Centre. Le salaire est considéré comme bas, car c'est un statut de fonctionnaire qui est moins généreux que ceux pouvant être trouvés dans le privé. Selon les employés actuels, c'est la raison pour laquelle bon nombre du personnel du CRESPIAF est parti fin 2022.

Lors de la création du Centre, il ne semblait pas exister de Statut correspondant parfaitement aux missions et actions du CRESPIAF. Aussi, le statut d'EPA lui a été attribué, mais avait vocation à être modifié. Plusieurs ratifications de ce statut sont en cours (Projet de Décret Exécutif, Avril 2023) et devraient en théorie permettre au CRESPIAF de posséder une **comptabilité de type commercial**, faisant en sorte que le budget soit contrôlé à posteriori, et offrant donc davantage de liberté au Centre. Cette ratification permettrait également au Centre de diversifier ses sources de financement tout en demeurant un organisme à but non-lucratif.

En raison du statut actuel d'EPA du Centre, le CRESPIAF n'est pas en mesure de candidater à des financements externes. Il ne collecte pas non plus de fonds provenant des droits d'entrée et cotisations annuelles. Selon le personnel du Centre, le CRESPIAF n'a pas non plus la possibilité de réaliser de prestations, en raison de son statut administratif et légal actuel. Ceci devrait changer en 2023 avec la modification de son statut, qui va lui permettre de compter dans ses recettes des contributions de collectivités locales, entreprises et organismes publics, des contrats de recherche et prestation de services et d'expertise, des dons et legs, ainsi que des contributions d'institutions internationales. Collecter des fonds des états membres va devenir une possibilité suite à la modification de son statut.

Au vu des ambitions du CRESPIAF, de son intention de réaliser des prestations à l'étranger, et de son mandat, il est important de noter que **les documents budgétaires ne mentionnent actuellement pas les coûts par activité**. Ceci serait un ajout important afin de pouvoir facilement démontrer la contribution au C/5 de l'UNESCO lors des rapports annuels, mais également pour pouvoir comprendre quels sont les coûts et bénéfices liés aux activités et aider à la gestion des futures activités du centre.

2.9. Autonomie

Conformément à l'Accord, le CRESPIAF dispose d'une capacité de contracter (limitée à l'Algérie), d'ester en justice, et d'acquérir et aliéner des biens mobiliers et immobiliers. Le changement de statut du CRESPIAF lui permettra de contracter à l'étranger. De manière plus globale, il maintient des liens forts

(financiers et stratégiques) avec le gouvernement algérien mais maintient son autonomie en ce qui concerne l'organisation d'activités.

Selon la résolution 40 C/79, le Centre possède en théorie la capacité juridique de contracter. Cependant, cette capacité reste cantonnée aux frontières nationales Algériennes puisqu'il semblerait que le statut juridique du Centre ne lui permette pas de mener des activités administratives et/ou financières à l'étranger. Le CRESPIAF est un "établissement public à caractère administratif" (article 2, Journal Officiel de la République Algérienne N 38 du 30 juin 2020, décret exécutif n° 20-166) - ceci est le même statut qu'un musée. Ce statut lui donne un but non lucratif et l'empêche d'exporter des devises. **Selon la résolution 40 C/79, le Centre possède en théorie la possibilité de lancer des procédures judiciaires.** Ceci a été confirmé par le personnel administratif du CRESPIAF. **Selon la résolution 40 C/79, le Centre possède en théorie la capacité juridique d'acquérir et de disposer de biens meubles et immeubles.** A titre d'exemple, le CRESPIAF a récemment loué un local pour établir une médiathèque sur le PCI au centre d'Alger.

En ce qui concerne son autonomie vis-à-vis du gouvernement algérien, le CRESPIAF reste encore très lié au gouvernement étant donné son statut actuel. Celui-ci ne lui permet pas de répondre à des appels à projets et ne lui offre donc pas la possibilité de bénéficier de fonds autres que ceux alloués par le Gouvernement algérien. Dès lors, sans le soutien du gouvernement, il semblerait que les activités du Centre ne puissent pas continuer. Le Centre possède actuellement un statut EPA, et les dépenses sont encadrées par l'Etat en amont. Un changement de Statut du Centre est cependant en œuvre et visera notamment à faire en sorte qu'un budget soit validé par l'Etat après la création d'un plan d'action. Le gouvernement algérien considère le CRESPIAF comme un outil diplomatique. Le Ministère de la Culture et des Arts perçoit le CRESPIAF comme un prolongement, et notamment une fenêtre lui permettant de rayonner à l'international et de collaborer en ce sens. L'Algérie perçoit en effet son association avec l'UNESCO et la capacité du CRESPIAF de fédérer les efforts des Etats Membres de la Convention de 2003 en Afrique comme des atouts. Cependant, nous n'avons pas connaissance d'une influence directe du gouvernement sur les prises de décisions et/ou les activités mises en œuvre par le Centre : celles-ci émanent principalement de la vision du directeur en concertation avec l'UNESCO.

3. Recommandations

3.1. Pour le CRESPIAF, afin d'améliorer ses activités et opérations

3.1.1. Stratégie / Suivi et évaluation :

- **Mettre en œuvre une stratégie claire et définie en alignement avec le Programme et Budget de l'UNESCO (C/5), la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et les Objectifs de Développement Durable**

Le CRESPIAF devrait établir un programme sur le moyen et long terme en fonction des objectifs de l'UNESCO. Celui-ci lui permettrait de clairement définir les ambitions et activités du Centre en se concentrant sur des activités de recherche ou des activités de formations et de renforcement des capacités.

- **Établir un mécanisme de suivi et d'évaluation**

Pour assurer un suivi efficace des activités du centre et documenter son impact, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation rigoureux. Ce mécanisme permettra de collecter des données au terme des activités pour savoir comment les améliorer, d'analyser les résultats des activités menées, de mesurer leur impact et d'adapter les stratégies en conséquence. Il serait également important d'avoir un mécanisme d'apprentissage au sein du CRESPIAF, qui permette à ses employés de partager de manière régulière (6 mois) leurs réflexions sur les défis rencontrés et comment les surmonter.

- **Définir des indicateurs de performance**

Pour évaluer l'efficacité des activités menées par le centre, il est important de définir des indicateurs de performance. Ils devraient être alignés sur les objectifs stratégiques du centre et permettre de mesurer l'impact des activités (C/5, Convention de 2003).

- **Impliquer les parties prenantes**

Les parties prenantes devraient être impliquées dans le processus d'évaluation pour garantir une meilleure adhésion et appropriation des résultats. Les parties prenantes pourraient inclure les employés du centre, les partenaires, les bénéficiaires des activités, etc.

3.1.2. Partenariats

- **Développer des partenariats stratégiques**

Pour améliorer la visibilité du centre et sa présence en Afrique, il est essentiel de nouer des partenariats stratégiques avec des organisations et des institutions locales et régionales (États membres, points focaux, ONG accréditées, Communautés Locales, Universités ...).

- **Réactiver les partenariats existants**

Il est important de réactiver les partenariats qui ont été négligés par le passé en raison de la communication insuffisante du centre. Les anciens partenaires pourraient être contactés pour discuter de la manière dont le centre peut mieux travailler avec eux, et comment ils pourraient contribuer au développement du centre.

- **Étendre les contacts à l'ensemble des États membres**

Il est essentiel de les notifier de l'existence, des ambitions et des activités du CRESPIAF en matière de PCI, tout en prenant connaissance des besoins spécifiques aux différents pays (organisation d'Ateliers nationaux). Un système de points focaux nationaux s'occupant de relayer les informations entre le CRESPIAF et les États Membres est par exemple envisageable.

- **Établir un plan des structures impliquées dans la sauvegarde et la protection du PCI en Afrique**

Tout comme pour les États membres, le CRESPIAF doit réaliser une cartographie des partenaires stratégiques en Afrique qui soit facilement accessible même en cas de changement de personnel, et pourrait permettre la diffusion rapide de nouvelles à un grand nombre d'acteurs. L'organisation d'ateliers nationaux ou régionaux peut être un bon moyen pour mettre en lumière le CRESPIAF, ses activités et ses ambitions, et de prendre note des besoins ou des programmes existants déjà sur le continent.

3.1.3. Structuration interne du Centre :

- **Établir une équipe salariée stable et internationale**

L'équipe salariale devrait posséder des compétences aussi bien logistiques (gestion de projets, communication, informatique ...) que techniques (Culture, PCI ...). Le CRESPIAF devrait mettre en place un plan énumérant les besoins salariaux du Centre en adéquation avec un programme d'action établi au préalable. Cette équipe devrait être composée de profils venant de toute l'Afrique, anglophone et francophone.

- **Mieux répartir des tâches et missions au sein du Centre**

La constitution d'une équipe salariée stable doit s'ajouter à une meilleure répartition des tâches et des missions au sein du Centre et doit permettre au Directeur de se concentrer sur les thématiques structurelles et opérationnelles du Centre.

3.1.4. Communication

- **Entretenir une meilleure communication avec les parties prenantes collaborant ponctuellement ou structurellement avec le Centre**

Cette amélioration devrait intervenir en parallèle de la stabilisation salariale de l'équipe du Centre, et aboutir à un dialogue plus formel entre les acteurs impliqués et le CRESPIAF. En raison des difficultés à joindre le CRESPIAF et avoir un suivi avec une personne autre que le Directeur, il est nécessaire de

mettre en place une équipe/une personne en charge responsable de la communication avec les partenaires et facilement identifiable par ceux-ci.

- **Rendre les informations produites par le Centre accessibles à l'ensemble des parties prenantes**

Les communications (sites internet, documents officiels) devraient pouvoir être traduits en langue anglaise afin d'être accessible à l'ensemble des pays non-francophones du continent et les membres du personnel devraient également bénéficier d'un niveau d'anglais suffisant pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

- **Etablir une meilleure communication numérique sur les activités du Centre**

Le CRESPIAF est encore trop peu connu dans les autres pays d'Afrique, notamment subsaharienne. Il est urgent de créer une stratégie de communication, qui permettra, à minima, au CRESPIAF de diffuser les informations sur les colloques, ateliers et formations dans le domaine du PCI à ses collaborateurs (Etats Membres, facilitateurs, etc.). De plus, le site web du CRESPIAF doit être actualisé et pourrait devenir un système de centralisation des ressources (par exemple, les rapports d'activités, les carnets d'adresse des universités et centres de recherche dans le domaine du PCI en Afrique, etc.). Le CRESPIAF devrait également moderniser sa présence sur les réseaux sociaux, ce qui lui permettra d'atteindre une plus large audience de jeunes, de chercheurs et d'étudiants à travers l'Afrique.

3.1.5. Statut légal et administratif du Centre :

- **Le statut légal du Centre est en cours de modification depuis le deuxième semestre 2022.**

Cette modification est primordiale pour que le Centre puisse bénéficier d'une autonomie lui permettant de faire appel et d'user de l'ensemble de son budget, notamment à l'international. Le CRESPIAF aura alors la possibilité d'organiser des événements en dehors des frontières nationales algériennes, mais également d'engager des experts internationaux, ou encore de pouvoir rassembler le Conseil d'Administration.

- **Gestion du budget**

En plus du budget alloué par le gouvernement algérien, le Centre devrait se montrer actif dans la recherche de financements provenant d'autres institutions. En particulier, certaines des opportunités qui vont maintenant s'ouvrir au CRESPIAF lui permettront de soutenir certains des pays d'Afrique dans leurs demandes d'assistance dans le domaine de la sauvegarde du PCI.

3.1.6. Gouvernance

- **Tenue régulière du Conseil d'Administration**

Celle-ci doit s'effectuer au moins une fois par an, pour s'assurer que le CRESPIAF est réellement régional et qu'il répond aux besoins de ses Etats Membres.

Les modifications possibles concernant l'Accord peuvent être trouvées en Annexe 1.

3.2. Pour l'UNESCO, afin d'améliorer l'efficacité de sa coordination et interaction avec le CRESPIAF

L'UNESCO a besoin d'un **mécanisme de redevabilité** pour ses centres de catégorie 2. La situation du CRESPIAF, qui n'a pas pu opérer pendant des années, montre qu'il faudrait pouvoir mettre en œuvre un suivi plus régulier sans attendre l'évaluation en vue du renouvellement. Actuellement, si les rapports annuels ne sont pas envoyés conformément à l'Accord, il n'y a aucune conséquence. Peut-être faudrait-il envisager un système d'avertissements formels.

Il serait également judicieux de fournir **plus de précisions concernant ce qui est attendu des centres de catégorie 2** : nous avons décrit le nombre d'activités du CRESPIAF comme insuffisant, mais ceci provient de notre comparaison avec d'autres C2C. Qu'est-ce que l'UNESCO considère comme un nombre adéquat d'activités ?

Ceci pourrait se traduire par une **meilleure explication faite aux C2C du processus de renouvellement**. Par exemple, il pourrait y avoir plusieurs issues à la suite d'une évaluation : renouvelé ; renouvelé avec avertissement ; renouvelé après une période intermédiaire permettant de mettre en place certains changements ; non renouvelé. Celles-ci pourraient correspondre à des critères bien particuliers, définis par avance par l'UNESCO et partagés en toute transparence.

Afin de favoriser les échanges entre C2C, l'UNESCO pourrait également organiser des **journées thématiques sur des thèmes précis** (par exemple ; PCI et éducation) qui pourraient permettre aux C2C de partager leur expérience et les inciterait à démontrer des progrès tangibles qu'ils pourraient présenter à leurs collègues.

4. Annexes

4.1. Recommandations spécifiques concernant l'Accord

Les fonctions du CRESPIAF sont actuellement très vastes et couvrent de nombreux domaines. Nous recommandons un regroupement de ces fonctions pour refléter les capacités et priorités du CRESPIAF.

Accord existant	Suggestion de changement
Les fonctions du Centre seront : a) encourager les États de la Région à adopter des mesures de politique générale et des mesures législatives et administratives comme prévues à l'article 13 de la Convention ; b) organiser des activités visant (i) à renforcer les capacités nationales des pays de la Région dans les domaines de l'identification, la documentation, l'élaboration des inventaires et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leurs territoires en conformité avec la Convention et ses directives opérationnelles, et (ii) à aider ces pays à conserver et numériser des données multimédias concernant ce patrimoine ; c) stimuler et organiser la coopération en matière d'échange d'expériences, d'expertise et d'informations entre les pays de la Région, notamment en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel qui se manifeste dans deux ou plusieurs de ces pays ; d) faciliter le travail en réseau des praticiens, des communautés, des experts, des fonctionnaires, des centres d'expertise, des instituts de recherche, des musées, des centres d'archives et autres organismes et institutions actifs dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux niveaux régional, sous-régional et national; e) contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel immatériel aux niveaux local, national, sous-régional et régional, et à la sensibilisation du grand public, en particulier les jeunes générations, à l'importance du patrimoine culturel immatériel, notamment par des publications.	Les fonctions du Centre seront : a) organiser des activités visant (i) à renforcer les capacités nationales des pays de la Région dans les domaines de l'identification, la documentation, l'élaboration des inventaires et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leurs territoires en conformité avec la Convention et ses directives opérationnelles, et (ii) à aider ces pays à conserver et numériser des données multimédias concernant ce patrimoine. Ceci se traduira par l'organisation d'ateliers et de formations à l'échelle régionale mais aussi nationale selon les besoins des pays membres; b) faciliter le travail en réseau des praticiens, des communautés, des experts, des fonctionnaires, des centres d'expertise, des instituts de recherche, des musées, des centres d'archives et autres organismes et institutions actifs dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux niveaux régional, sous-régional et national; c) promouvoir et disséminer les activités de recherche en Afrique dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, à la fois pour la communauté scientifique et le public (y compris les jeunes générations)

4.2. Etudes de Cas

Etude de cas 1 : Atelier de renforcement des capacités des points focaux nationaux en matière de rapports périodiques – Alger, 25-29 avril 2023

L'atelier de 2023 avait pour audience les points focaux des Etats Membres de la Convention de 2003. Il fut également un évènement politique majeur pour le CRESPIAF, invitant des acteurs clé à son ouverture dont la Ministre de la Culture et des Arts d'Algérie et le Conseiller du Président, ce qui souligne l'importance stratégique du CRESPIAF pour les Affaires Etrangères du pays. Néanmoins, l'objectif principal était la formation, qui selon les entretiens menés, était de bonne qualité et satisfaisante. Cependant, le contenu a été élaboré principalement par l'UNESCO et la prise en charge du CRESPIAF était surtout logistique. Certaines critiques ont été émises, notamment sur l'aspect logistique (organisation et retards de communication en amont, problèmes d'interprétation des langues notamment sur les versions françaises et portugaises).

Cet atelier, bien que considéré comme une réussite (voir résultats de l'enquête aux Points Focaux, annexe 6) est représentatif des activités du CRESPIAF : grandioses et médiatisées, mais rares. Il serait souhaitable d'organiser plus de formations, même si ce n'est pas à la même échelle.

L'exercice d'élaboration des rapports périodiques de la région Afrique prendra fin en décembre 2023, et lors de la réception des dossiers, il sera possible de juger de l'efficacité de cet atelier.

Etude de cas 2 : Partenariats avortés et nouvelles opportunités

En 2019, le réseau et plateforme « Southern African Intangible Cultural Heritage Cooperation » (SAICH) faisait état de la possibilité de créer un C2C pour la région du Sud de l'Afrique, qui collaborerait étroitement avec le CRESPIAF afin d'aider à la réalisation des inventaires (SAICH Newsletter 2019). La collaboration n'a finalement pas abouti, ayant pris fin de manière abrupte en 2019 en raison de l'absence de communication du CRESPIAF.

Néanmoins, après la pandémie, le CRESPIAF semble avoir repris plus d'initiative dans la création de partenariats. En 2023 le CRESPIAF a pour projet de collaborer avec l'association Carrefour Cadenkoso qui regroupe des étudiants venus de 43 pays d'Afrique. Ceux-ci pourront ainsi se rendre à la médiathèque du CRESPIAF pour consulter ses documents sur le PCI et commencer à traduire la Convention de 2003 en plusieurs langues - Hausa, Swahili, Malenke, Bambara, Wolof et Touareg pour commencer.

4.3. Méthodologie employée

Pour cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur un Indice créé sur mesure, et composé de neuf piliers : 1) Réalisation des objectifs, 2) Conformités des activités avec l'accord, 3) Contribution au C/5, 4) Contribution au programme mondial de développement, 5) Qualité de la coordination et de l'interaction, 6) Qualité et pertinence des partenariats 7) Gouvernance, 8) Financement, 9) Autonomie.

Chaque pilier est divisé en une série d'aires thématiques qui correspondent à des mesures de réussite pour ce même pilier. Les aires thématiques elles-mêmes sont subdivisées en indicateurs, qui sont notés sur une échelle de 1 à 3, 1 = mauvais, 2 = satisfaisant et 3 = bon. Ces notes interviennent de manière à faciliter l'analyse. Les notes agrégées des indicateurs donnent une note pour chaque aire thématique, qui à son tour donne une note agrégée pour chaque pilier. Le système de notation a été conçu pour mettre facilement en évidence les domaines dans lesquels le Centre est performant et ceux dans lesquels il peut s'améliorer. Pour chacun de ces indicateurs, un "état souhaité" décrit le scénario idéal. Par exemple, dans « Organisation de formations », l'état souhaité est le suivant : « Le CRESPIAF a organisé des formations ». Lorsque l'indicateur s'est avéré être non pertinent, nous l'avons coloré en gris, et si la somme totale pour une aire comportait un indicateur qui n'a pas pu être rempli, cette ligne comporte un astérisque. L'Indice complété a été envoyé à l'UNESCO en pièce jointe de ce rapport.

Pour définir les indicateurs, nous avons principalement utilisé la Note d'orientation de l'UNESCO sur les procédures d'évaluation de renouvellement des instituts et centres de catégorie 2, mais également sur la Stratégie 2019 concernant les Instituts et Centres de Catégorie 2. Notre analyse s'est appuyée sur des données triangulées à partir des entretiens menés, des questionnaires distribués, des différents documents étudiés, et de notre visite sur place au sein du Centre à Alger. Nous avons donc tenté d'évaluer dans quelle mesure les « états souhaités » énumérés au sein de notre Indice ont bien été atteints. La collecte de données mise en œuvre afin d'alimenter notre Indice a eu lieu à la fois à distance, et en présentiel en Alger, sur une période de onze jours. Nos méthodes de collecte de données à distance comprenaient des entretiens qualitatifs, la distribution d'un questionnaire aux États membres, ainsi qu'un examen approfondi des documents pertinents (la liste des documents consultés est disponible en Annexe 9).

La visite sur place du Centre de Catégorie 2 à Alger a facilité le processus d'entretien avec les parties prenantes. Notre visite est intervenue lors d'un Atelier de renforcement des capacités des points focaux nationaux en matière de rapports périodiques (25-29 Avril 2023). Cette visite nous a donc permis de mieux observer les réalisations, le fonctionnement et l'organisation du Centre en interne et nous a

offert une compréhension plus précise de sa structuration. Le plan de visite peut être consulté dans l'Annexe 6.

Aleph a interviewé une large gamme de parties prenantes en ligne et en présentiel, sélectionné au travers de l'univers des parties prenantes du Centre (voir la liste dans l'Annexe 5). Celles-ci comprenaient le personnel du Centre, le personnel de l'UNESCO (à la fois du Siège et des Bureaux Régionaux, notamment de Rabat et de Harare), les représentants du PCI en Algérie, les membres du Conseils d'Administration, les représentants des Etats membres, ainsi que les bénéficiaires et les autres Centres de Catégorie 2. Les questionnaires que nous avons utilisés pour les entretiens peuvent être consultés dans l'Annexe 5.

Nous avons également envoyé une enquête en ligne aux représentants des États membres qui sont les points focaux pour la Convention de 2003. Cette enquête avait pour but d'obtenir une vue d'ensemble de l'engagement du Centre avec ses États membres et de fournir une occasion de donner un retour d'information anonyme. L'enquête a été élaborée et diffusée via des questionnaires Google Form, à 44 Etats membres, et nous avons reçu seize réponses, jointes en Annexe 8.

Conjointement avec les entretiens et avec l'enquête, nous avons également examiné la littérature pertinente du Centre, de l'UNESCO et d'autres organisations travaillant dans le secteur. Cela inclut une analyse approfondie des rapports annuels, des rapports financiers et des plans de travail annuels du Centre. Cependant, il est à noter qu'une grande partie des documents provenant directement du CRESPIAF (rapports d'activités et rapports financiers notamment), n'ont été rendus disponibles que durant la phase de triangulation des données de cette évaluation. Aussi, ces documents n'ont pas été utilisés et examinés lors de notre phase de cadrage. Une liste complète des documents consultés peut être trouvée dans l'Annexe 9.

4.4. Indice de Renouveau

Celui-ci est joint à ce rapport en pièce jointe. **Error! Reference source not found.** ci-dessous présente un résumé pour chaque section de notre évaluation.

Pilier	Aire thématique	Score	Total
Réalisation des objectifs	Promouvoir la sauvegarde du PCI aux niveaux national et régional par la mise en œuvre efficace de la Convention pour la sauvegarde du PCI	1.3	1.4
	Consolider et renforcer les capacités des États membres de l'UNESCO dans l'identification et la sauvegarde du PCI	1.4	
	Renforcer la coopération entre les pays de la Région dans le domaine de la sauvegarde du PCI	1.7	
Conformité des activités avec l'accord	Promouvoir et coordonner la recherche	2.0	1.7
	Organisation de formations	1.5	
	Renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale	1.5	
Contribution au C/5	Alignement sur C/5	2.0	2
	Alignement sur la Convention de 2003	2.0	
Contribution au programme mondial de développement	Alignement des plans du Centre sur l'Agenda 2030 et les ODD	1.5	1.8
	Contribution à la réalisation des ODD	2.0	
Qualité de la coordination et de l'interaction	Avec l'UNESCO au Siège	1.2	1.6
	Avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO	1.7	
	Avec les Commissions nationales de l'UNESCO en Afrique		
	<i>Avec les ONGs accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité*</i>	1.0	
	Avec les instituts ou centres de catégories 1 et 2 travaillant sur le patrimoine culturel immatériel *	2.5	
Qualité et pertinence des	Avec les agences gouvernementales algériennes	3.0	2.0

partenariats	Avec les Etats Membres	1.5	
	Avec les organisations, conseils et associations internationaux	1.5	
	Avec les bailleurs de fonds	2.0	
Gouvernance	Efficacité des dispositifs de gouvernance	1.3	1.7
	Efficacité de la gestion	1.5	
	Efficacité des mécanismes de responsabilisation (y compris l'apprentissage, le suivi et l'évaluation)	1.0	
	Ressources humaines (qualité des mécanismes et des capacités, possibilités et risques pour assurer la durabilité et la viabilité)	2.0	
Financement	Processus de mobilisation de ressources extrabudgétaires	1.0	1.7
	Alignement des fonds extrabudgétaires sur les objectifs stratégiques du programme de l'UNESCO (C/5)		
	Sources et efficience (qualité des mécanismes et des capacités, possibilités et risques pour assurer la durabilité et la viabilité)	2.3	
	Viabilité financière		
Autonomie	Autonomie par rapport au gouvernement	1.5	1.9
	Capacité juridique de contracter, de lancer des procédures judiciaires, d'acquérir et de disposer de biens meubles et immeubles	2.3	

4.5. Liste des entretiens

Tableau 1. Liste des entretiens réalisés, à distance (jaune) et en présentiel à Alger (bleu)

Catégorie	Organisation	Nom
Personnel du Centre	CRESPIAF	Professeur Slimane Hachi, directeur du CRESPIAF
		Soraya Bouakkaz et Meriem Meghiref, assistantes en administration et finance du CRESPIAF
		Lamia Messili, Chercheuse associée au CRESPIAF
		Mohammed Hamoudi, Chercheur au CRESPIAF
		Zaim Khenchelaoui, Chercheur au CRESPIAF
		Rachid Bellil, Chercheur au CRESPIAF
		Mourad Betrouni, Chercheur au CRESPIAF
UNESCO	Siège (Entité du Patrimoine Vivant)	Susanne Schnüttgen, Head of Capacity Building and Heritage Policy Unit
		Tim Curtis, secrétaire de la Convention de 2003
		Juliette Hopkins, Associate programme specialist and current regional officer for East and Southern Africa
		Keiichi Julien Nakata Glénat, Spécialiste adjoint de programme en charge du suivi des pays d'Afrique pendant la période 2017 à 2021
		Rasul Samadov, Responsable des Etats arabes entre 2017 et 2020
	Bureau régionaux	Bureau du Maghreb (Rabat) - Karim Hendili, spécialiste du programme culture
		Bureau du Maghreb (Rabat) - Sanae Allam, officier du projet, secteur de la culture
		Bureau du Maghreb (Rabat) - Eric Falt, Directeur
		Bureau de Harare, Rodney Bunhiko, Junior Programme Assistant, Culture
Représentants du patrimoine culturel en Algérie	Ministère de la Culture et des Arts	Mme Nawel Dahmani, Directrice de la Coopération et des Echanges, et Mr Hefaoui, sous-directeur
		Mme la Directrice de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine Culturel, Nabila Cherchali, et son sous-directeur pour l'inventaire, Samir Kheloufi,
		Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la culture et des Arts, Zouhir Ballalou
Bénéficiaires et partenaires clés	Facilitateurs (renforcement des capacités)	Sidi Traoré (Burkina Faso)
		Nouha Spiga (Algérie), facilitateur et chercheur au CNRPAH
		Claudine Angoué (Gabon)

		Ouiza Gallèze (Algérie), facilitateur et chercheuse au CNRPAH
	Professionnels du patrimoine et ONGs partenaires	Nassim Mohand Amer, Directeur programmes de l'ICESCO (Islamic World Educational, Scientific and Cultural Organization), ancien de la délégation permanente de l'UNESCO pour l'Algérie.
		Dr Moussa Sissoko, Président de l'association "Carrefour Cadensoko", une ONG pour les étudiants africains en Algérie
Autres C2Cs	IRCI (Japon)	Wataru Iwamoto, ancien Directeur Général de l'IRCI

4.6. Visite du CRESPIAF à Alger

	Lundi 24 Avril	Mardi 25 Avril	Mercredi 26 Avril	Jeudi 27 Avril
Matin	Arrivée à Alger	Ouverture de l'atelier de renforcement des capacités pour les Points Focaux d'Afrique	Entretiens avec le personnel du CRESPIAF	Entretiens avec les facilitateurs de l'UNESCO
Après midi	Rencontre avec le Directeur du CRESPIAF	Entretiens au Ministère de la Culture et des Arts Entretien avec le Directeur	Entretiens avec des chercheurs ayant collaboré avec le CRESPIAF	Visite de l'exposition du CRESPIAF au Palais de la Culture Visite du CRESPIAF Visite du CNRPAH et de la Médiathèque du CRESPIAF

4.7. Questionnaires pour la collecte de données

Introduction : Merci d'avoir pris du temps pour que nous puissions échanger aujourd'hui. Comme vous le savez, Aleph a été chargé par l'UNESCO d'entreprendre une évaluation du renouvellement du Centre régional. Dans le cadre de ce travail, nous nous adressons à un large éventail d'acteurs travaillant sur le Patrimoine Culturel Immatériel.

Acteur	Siège de l'UNESCO
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le Centre et participé à ses activités ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure êtes-vous au fait des activités du Centre ? Dans quelle mesure l'UNESCO participe ou influence ses activités ? Dans quelle mesure l'UNESCO appuie-t-elle le Centre, et quelle est la nature de ce soutien ?*

Sujet 2 : Communication

2. Comment définiriez vous votre communication avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière communiquez-vous ? Mail, réunion en ligne ? Depuis le début de l'Accord, y'a-t-il eu des changements, et ces changements sont-ils positifs ou négatifs ? Comment décririez-vous votre niveau de satisfaction s'agissant de votre communication avec le Centre ? Les informations fournies par le Centre sont-elles pertinentes, exacts et utiles ? Le Centre est-il attentif/réceptif aux demandes d'informations ?*

Sujet 3 : Satisfaction des exigences

3. Quelles sont vos attentes en ce qui concerne les missions du Centre ?

4. Dans quelle mesure le Centre vous soutient-il dans le cadre de votre travail et de vos activités ?

Questions d'approfondissement : *Comment définiriez-vous les objectifs du Centre ? Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre atteint ces objectifs ? De quelle manière ? Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre engagement avec le Centre ? Pour le futur, qu'attendez-vous du Centre ?*

5. Dans quelle mesure considérez-vous que le Centre contribue à la stratégie de l'UNESCO ?

Questions d'approfondissement : *Selon vous, dans quelle mesure le centre participe à la compréhension des enjeux liés au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) ? Dans quelle mesure contribue-t-il à l'Agenda 2030 ?*

6. Quelles sont vos attentes quant aux mécanismes de reporting et redevabilité mis en place par le Centre ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure vous considérez-vous satisfait des données MEL fournies par le Centre ? Apporteriez-vous des modifications ? Le Centre a-t-il déjà mis en œuvre des changements opérationnels suites à des retours sur leurs rapports ? Avez-vous des exemples ? Le Centre a-t-il déjà mis en œuvre des changements opérationnels à la suite d'un dialogue avec l'UNESCO ? Avez-vous des exemples ?*

Acteur	Bureaux hors-siège de l'UNESCO
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le Centre et participé à ses activités ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure êtes-vous au fait des activités du Centre ? Dans quelle mesure le bureau hors-siège participe-t-il ou influence-t-il ses activités ? Dans quelle mesure le bureau hors siège appuie-t-il le Centre, et quelle est la nature de cet appui ?*

Quelle est la nature de votre collaboration avec le Centre ? Quelles activités menez-vous ensemble ?

Sujet 2 : Communication

2. Comment définiriez-vous votre communication avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière communiquez-vous ? Mail, réunion en ligne ? Depuis la signature de l'Accord, y'a-t-il eu des changements, et ces changements sont-ils positifs ou négatifs ? Comment décririez-vous votre niveau de satisfaction s'agissant de votre communication avec le Centre ? Les informations fournies par le Centre sont-elles pertinentes, exacts et utiles ? Le Centre est-il attentif/réceptif aux demandes d'information ?*

Sujet 3 : Satisfaction des exigences

3. Quelles sont vos attentes s'agissant des missions du Centre ?

4. Dans quelle mesure le Centre vous soutient-il dans le cadre de votre travail et de vos activités ?

Questions d'approfondissement : *Comment définiriez-vous les objectifs du Centre ? Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre atteint ces objectifs ? De quelle manière ? Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre collaboration avec le Centre ? Pour le futur, quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?*

5. Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre représente la diversité du Patrimoine Culturel Immatériel à travers la région ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelles mesure les pays sont-ils tous représentés ? Comment est-ce visible au travers des activités du Centre ? Le cas échéant, quelles autres activités devraient être mise en œuvre par le Centre pour contribuer à davantage de représentation au niveau régional ?*

Acteur	Commission Nationale de l'UNESCO
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le Centre et participé à ses activités ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure êtes-vous au fait des activités du Centre ? Dans quelle mesure collaborez-vous avec le Centre pour ces activités ?*

Sujet 2 : Communication

2. Comment définiriez-vous votre communication avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière communiquez-vous ? Mail, réunion en ligne ? Depuis 2017, y'a-t-il eu des changements, et ces changements sont-ils positifs ou négatifs ? Comment décririez-vous votre niveau de satisfaction s'agissant de votre communication avec le Centre ? Les informations fournies par le Centre sont-elles pertinentes, exacts et utiles ? Le Centre est-il attentif aux demandes d'informations ?*

Sujet 3 : Satisfaction des exigences

3. Quelles sont vos attentes s'agissant des missions du Centre ?

4. Dans quelle mesure le Centre vous soutient-il dans le cadre de votre travail et de vos activités ?

Questions d'approfondissement : *Comment définiriez-vous les objectifs du Centre ? Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre atteint ces objectifs ? De quelle manière ? Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre collaboration avec le Centre ? Pour le futur, quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?*

5. Dans quelle mesure les activités du Centres vous paraissent-elles durables au niveau de votre pays ? Quelles sont leurs impacts sur le long terme ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure les Etats Membres et les autres organisations ont-ils planifié et soutenu financièrement des activités préalablement subventionnées par le Centre ?*

6. Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre représente la diversité du Patrimoine Culturel Immatériel à travers la région ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelles mesure les pays sont-ils tous représentés ? Comment est-ce visible au travers des activités du Centre ? Le cas échéant, quelles autres activités devraient être mises en œuvre par le Centre pour contribuer à davantage de représentation au niveau régional ?*

Acteur	Autre Centre et Institut de Catégorie 1 et 2
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le Centre et participé à ses activités ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure êtes-vous au fait des activités du Centre ? Dans quelle mesure collaborez-vous avec le Centre pour ces activités ?*

Sujet 2 : Communication et Collaboration

2. Comment définiriez-vous votre communication avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière communiquez-vous ? Mail, réunion en ligne ? Depuis 2017, y'a-t-il eu des changements, et ces changements sont-ils positifs ou négatifs ? Comment décririez-vous votre niveau de satisfaction s'agissant de votre communication avec le Centre ? Les informations fournies par le Centre sont-elles pertinentes, exactes et utiles ? Le Centre est-il attentif aux demandes d'informations ?*

3. Pourriez-vous nous parler des occasions durant lesquelles les différents Centres se réunissent ?

Questions d'approfondissement : *A quelle fréquence organisez-vous des événements conjoints avec le Centre ? Considérez-vous que ces événements soient utiles pour votre organisme ? Comment définiriez-vous l'implication du Centre d'Alger ?*

Sujet 3 : Satisfaction des exigences

4. Quelles sont vos attentes s'agissant des missions du Centre ?

5. Dans quelle mesure le Centre vous soutient-il dans le cadre de votre travail et de vos activités ?

Questions d'approfondissement : *Comment définiriez-vous les objectifs du Centre ? Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre atteint ces objectifs ? De quelle manière ? Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre collaboration avec le Centre ? Pour le futur, quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?*

6. Qu'avez-vous retiré de votre collaboration avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *Les activités du Centre vous ont-elles inspiré la création de nouvelles activités dans votre région ?*

Acteur	Membres du Conseil d'Administration
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le Centre et participé à ses activités ?

Questions d'approfondissement : *Comment êtes-vous devenu membre de l'Assemblée Générale ? En quoi consiste le processus ? Quel est votre rôle en tant que membre de l'Assemblée Générale ?*

Sujet 2 : Direction

2. Pouvez-vous nous en dire davantage sur l'organisation de l'Assemblée Générale ?

Questions d'approfondissement : *Comment est-elle organisée, qui participe ? Quels sont les organes de direction responsables du Centre ? Dans quelle mesure les Etats Membres sont-ils impliqués dans la direction du Centre ? Y'a-t-il d'autres mécanismes que la participation à l'Assemblée Générale ou à son Conseil d'Administration ?*

3. Comment sont prises les décisions ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure vous sentez-vous impliqué ? Le processus est-il transparent ?*

4. Dans quelle mesure vous diriez-vous satisfait de l'Assemblée Générale et de son fonctionnement ?

Questions d'approfondissement : *A quelle fréquence l'Assemblée Générale se réunit-elle ? Est-ce considéré suffisant ? Dans quelle mesure la direction du Centre est-elle bien définie ? Dans quelle mesure les profils au sein du Conseil Exécutif vous semblent-ils diversifiés ? Le Conseil Exécutif compte-t-il des personnes issues de milieux techniques ou politiques pertinents, etc. ?*

5. Pensez-vous que la Direction du Centre devrait être améliorée ? Le cas échéant, de quelle manière ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure le processus de nomination du Conseil d'Administration est-il transparent ? Les procès-verbaux des réunions ou les décisions du Conseil d'Administration sont-ils communiqués aux autres membres de l'Assemblée Générale ? Y a-t-il la possibilité de recueillir l'avis d'autres membres de l'Assemblée Générale ?*

Sujet 3 : Satisfaction des exigences

6. Dans quelle mesure le Centre parvient-il à remplir ses objectifs ?

Questions d'approfondissement : *Comment les activités du Centres ont-elles contribuées à appuyer des pays dans la mise en œuvre de la Convention 2003 ? La formation a-t-elle été axée sur la mise en pratique ?*

Le Centre a-t-il fourni des formations aux Etats Membres, notamment sur la Convention 2003 ?

7. Dans quelle mesure le Centre vous soutient-il dans le cadre de votre travail et de vos activités ?

Questions d'approfondissement : *Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre engagement avec le Centre ? Pour le futur, quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?*

Acteur	Représentants du Gouvernement Algérien
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Dans quel cadre avez-vous travaillé avec le Centre et participé à ses activités ?

Questions d'approfondissement : *Quels sont les principales parties prenantes nationales au sein du gouvernement, et quel est leur rôle ? Ces parties prenantes considèrent-elles que le partenariat avec le Centre soit généralement positif, ou négatif ?*

Sujet 2 : Communication

2. De quelle façon le Gouvernement Algérien évalue-t-il le niveau et la qualité de sa communication avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière communiquez-vous ? Mail, réunion en ligne ? Depuis la signature de l'Accord, y'a-t-il eu des changements, et ces changements sont-ils positifs ou négatifs ? Comment décririez-vous votre niveau de satisfaction s'agissant de votre communication avec le Centre ? Les informations fournies par le Centre sont-elles pertinentes, exacts et utiles ? Le Centre est-il attentif aux demandes d'informations ?*

3. Dans quelle mesure vous diriez-vous satisfait de l'Assemblée Générale et de ses procédures ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure la Direction du Centre vous semble-t-elle bien définie ? Est-ce en concordance avec vos attentes ? Pensez-vous que la Direction du Centre devrait être améliorée ? Le cas échéant, de quelle manière ?*

Sujet 3 : Satisfaction des exigences

4. Dans quelle mesure diriez-vous que le Centre répond à vos attentes ?

Questions d'approfondissement : *Etes-vous au fait des objectifs du Centre, et pensez-vous qu'il parvienne à les atteindre ? Le cas échéant, de quelle manière ? Les Agences Gouvernementales considèrent-elles que le Centre représente un soutien ? Considèrent-elles que le Centre soit à même de répondre à leurs besoins ? Est-ce que le Centre répond à leurs attentes ?*

5. Dans quelle mesure vous diriez-vous satisfait de la relation que vous possédez actuellement avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre engagement avec le Centre ? Pour le futur, qu'attendez-vous du Centre ?*

PUISQUE QU'IL EXISTE UN CERTAIN RECOUPEMENT, CERTAINS DE CES ACTEURS SERONT ÉGALEMENT MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. VOIR LES QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Acteur	Personnel du Centre
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Pouvez-vous nous dire comment vous en êtes arrivé à vous engager, et à travailler au sein du Centre ?

Depuis combien de temps travaillez-vous pour le Centre ? Pouvez-vous nous dire comment vous en êtes arrivé à vous engager, et nous décrire le processus de recrutement ?

2. Comment se passe la prise de poste au sein du Centre ?

Questions d'approfondissement : Le turnover est-il important ? Quelle est la durée moyenne d'un emploi au sein du Centre ? Quelles politiques sont mise en place pour garantir l'équité et l'inclusion dans les pratiques d'embauche et de management ?

Le personnel a-t-il accès à des postes vacants ? Combien de temps faut-il pour pourvoir des postes clés ? Quelle est la fréquence de départ du personnel ?

3. Sur quoi avez-vous travaillé ces dernières années ?

4. Pourriez-vous nous parler des formations organisées par le Centre ?

Questions d'approfondissement : Est-ce que le Centre a fournis des formations aux Etats Membres, notamment sur la Convention de 2003 ? Comment les activités du Centres ont-elles contribué à appuyer des pays dans la mise en œuvre de la Convention 2003 ? La formation a-t-elle été axée sur la mise en pratique ?

Comment le Centre a-t-il participé à accroître les capacités d'experts régionaux au travers de formations ?

5. Dans le cadre de votre poste, quels ont été les défis principaux ?

Questions d'approfondissement : Dans quelle mesure ces défis ont-ils affecté vos activités ? Comment avez-vous surmonté ces défis ?

6. Pouvez-vous nous parler des activités de sensibilisation organisées par le Centre ?

Questions d'approfondissement : Quelles publications le Centre a-t-il diffusé ? Quelles plateformes en ligne ont été créées pour appuyer la diffusion de bonnes pratiques concernant le Patrimoine Culturel Immatériel ? Le Centre a-t-il soutenu et encouragé la mise en place de registres publics du PCI ? Quelles activités le Centre a-t-il menées avec les communautés locales ? Le Centre a-t-il aidé ses partenaires à intensifier la couverture médiatique de sujets liés au PCI ? Comment le Centre a-t-il amélioré l'accès à l'information sur le PCI ?

7. Pouvez-vous nous parler des activités de recherche organisées par le Centre ?

Questions d'approfondissement : *Quelles sortes d'évènements le Centre a-t-il coordonné (conférences, ateliers, etc.) ?*

8. Dans quelle mesure diriez-vous que l'Agenda 2030 est pris en compte dans vos actions ?

Questions d'approfondissement : *Le Centre se concentre-t-il sur des Objectif de Développement Durable (ODD) spécifiques ? Si oui, lesquels ? De quelle manière le Centre mesure-t-il son propre progrès sur l'Agenda 2030 ?*

Sujet 2 : Pratiques managériales

9. Dans quelle mesure diriez-vous que les rôles sont clairement définis au sein du Centre ?

Questions d'approfondissement : *Y'a-t-il une ligne de gestion clairement définie pour les projets ? Quand vous rencontrez un problème, à qui vous adressez-vous ? Dans quelle mesure est-il facile de collaborer avec les autres membres du personnel afin de résoudre une problématique ? Dans quelle mesure les tâches sont-elles autonomes ?*

10. En tant que membre du personnel, quel accès avez-vous aux formations ou à des ressources vous expliquant comment mener à bien vos tâches ? Quelles sont les perspectives en termes d'amélioration des capacités ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure les manuels et documents d'orientation sont-ils disponibles pour les employés afin de garantir la mise en œuvre efficace des activités ? Les employés ont-ils connaissance de ces documents ? Respectent-ils les règles ? A quelle fréquence le Centre évalue la performance du personnel ? L'expertise technique du Centre est-elle à la hauteur de la tâche qu'il doit accomplir ? Quelle formation le Centre offre-t-il pour renforcer les capacités de son personnel ?*

Sujet 3 : Responsabilité et apprentissage

11. Quels mécanismes sont mis en œuvre dans le but de suivre la mise en œuvre des activités du Centre ?

Questions d'approfondissement : *Pouvez-vous nous parler des mécanismes de Suivi et Evaluation du Centre ? Le Centre a-t-il collecté des informations concernant les besoins en formation des Etats Membres de l'UNESCO ?*

12. De quelle manière le Rapport Annuel est-il conçu et rédigé ?

Questions d'approfondissement : *Qui se charge de cette tâche ? Combien de temps dure ce processus ? Qui est impliqué ? Ce rapport conduit-il à des changements significatifs au sein de l'organisation ? De quelle manière les expériences et les meilleures pratiques sont-elles communiquées au sein du Centre ?*

13. Que souhaiteriez-vous améliorer dans l'organisation et les activités du Centre ?

Questions d'approfondissement : *Quelles sont les mécanismes existants pour améliorer le Centre ?*

Sujet 4 : Collaboration

14. Pouvez-vous décrire les parties prenantes avec lesquelles vous collaborez ?

Questions d'approfondissement : *Comment organisez-vous le travail que vous effectuez ensemble ? De quelle manière, et à quelle fréquence communiquez-vous avec eux ? Le centre a-t-il développé son réseau de partenaires ? Comment est-ce que cela a participé à accroître la participation ? Quelles sont les principales parties prenantes au sein des Organisations Internationales, des Conseils et au sein des Associations, et quel est leur rôle dans le cadre de leur soutien au Centre ? Le Centre recherche-t-il activement de nouveaux partenariats, ou approfondit-il les partenariats actuels ?*

Sujet 5 : Financement

15. Dans quelle mesure diriez-vous que le modèle de financement actuel est efficace ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelle mesure considérez-vous que le Budget Annuel soit suffisant ? Existe-t-il un déficit ? Le cas échéant, de quelle manière le Centre s'assure-t-il des financements continue pour ses activités ? Quels sont les donateurs les plus importants, et dans quelle mesure le Centre considère-t-il posséder de bonnes relations avec ces donateurs ? Dans quelle mesure le Centre a-t-il essayé de diversifier ses sources de financement ? Y-a-t-il parvenu ?*

16. De quelle manière mobilisez-vous des fonds additionnels pour votre travail ?

Questions d'approfondissement : *En nous donnant des exemples, pouvez-vous nous décrire la manière dont vous avez obtenu des fonds sur les dernières années ? Le Centre est-il parvenu à collecter des fonds pour des activités externes ? Comment le Centre mobilise-t-il les fonds provenant des droits d'entrée et des cotisations annuelles ? Quel pourcentage de ses ressources extrabudgétaires cela représente-t-il ? Quelle activité économique supplémentaire le Centre entreprend-il ? Quelles autres sources sont à disposition ? Quel pourcentage de ses ressources extrabudgétaires cela représente-t-il ?*

17. Avez-vous des informations sur la durabilité et l'impact de vos activités sur le long terme ?

Questions d'approfondissement : *Savez-vous si les activités que vous menez sont maintenues après votre départ ? Possédez-vous des rapports concernant leurs effets sur le long terme ?*

Topic 6 : Autonomie

18. Quel est le statut légal du Centre ?

Questions d'approfondissement : *Qu'est-ce qui est autorisé ? Qu'est-ce qui n'est pas autorisé ? Le Centre peut-il contracter ? Est-il autorisé à engager des procédures judiciaires ? Est-il autorisé à acquérir et à céder des biens ?*

19. Dans quelle mesure diriez-vous que le Gouvernement Algérien influence les décisions du Centre ?

Questions d'approfondissement : *Une fois que les activités ont été financées, le Centre a-t-il la capacité de les poursuivre pendant toute leur durée ?*

Acteur	Partenaires du Centre (ONG, Communautés, facilitateurs UNESCO et autres parties prenantes)
Participants	
Date	

Sujet 1 : Contexte

1. Depuis combien de temps vous et votre institution travaillez avec le CR ?

Questions d'approfondissement : *Pouvez-vous nous expliquer de quelle manière vous en êtes venu à travailler avec le CR ? Comment définiriez-vous la qualité de votre engagement avec le Centre ? Avez-vous des exemples spécifiques de partenariats, ou de collaborations qui ont été mis en œuvre ? Combien de temps durent ces partenariats ?*

Sujet 2 : Communication

2. Comment définiriez-vous votre communication avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière communiquez-vous ? Mail, réunion en ligne ? Depuis la signature de l'Accord, y'a-t-il eu des changements, et ces changements sont-ils positifs ou négatifs ? Comment décririez-vous votre niveau de satisfaction s'agissant de votre communication avec le Centre ? Les informations fournies par le Centre sont-elles pertinentes, exactes et utiles ? Le Centre est-il attentif aux demandes d'informations ?*

Sujet 3 : Qualité de travail

3. Selon vous, quelles sont les objectifs du Centre ? Dans quelle mesure considérez-vous que le CR ait atteint ses objectifs, et pourquoi ?

Questions d'approfondissement : *Comment le Centre a-t-il amélioré l'accès à l'information sur le PCI ? Le Centre a-t-il aidé ses partenaires à intensifier la couverture médiatique de sujets liés au PCI ? Quelles activités le Centre a-t-il menées avec les communautés locales ? Le Centre a-t-il fait en sorte d'inclure les jeunes générations dans ses activités ? Comment le Centre a-t-il participé à accroître les capacités d'experts régionaux au travers de formations ?*

4. Dans quelle mesure le CR réalise-t-il ses missions de manière efficiente et efficace ?

Questions d'approfondissement : *De quelle manière le Centre vous a-t-il aidé, vous ou votre organisation ? Pouvez-vous nous donner des exemples spécifiques d'activités que vous auriez mené ensemble, et souligner les forces et les faiblesses du Centre ?*

5. Quelles sont vos suggestions pour améliorer votre relation avec le Centre ?

Questions d'approfondissement : *Apporteriez-vous des modifications s'agissant de votre engagement avec le Centre ? Pour le futur, qu'attendez-vous du Centre ?*

Si c'est un réseau international, ou un partenaire non-algérien

6. Dans quelle mesure pensez-vous que le Centre représente la diversité du Patrimoine Culturel Immatériel à travers la région ?

Questions d'approfondissement : *Dans quelles mesure les pays sont-ils tous représentés ? Comment est-ce visible au travers des activités du Centre ? Le cas échéant, quelles autres activités devraient être mise en œuvre par le Centre pour contribuer à davantage de représentation au niveau régional ?*

4.8. Résultats de l'Enquête auprès des Points Focaux

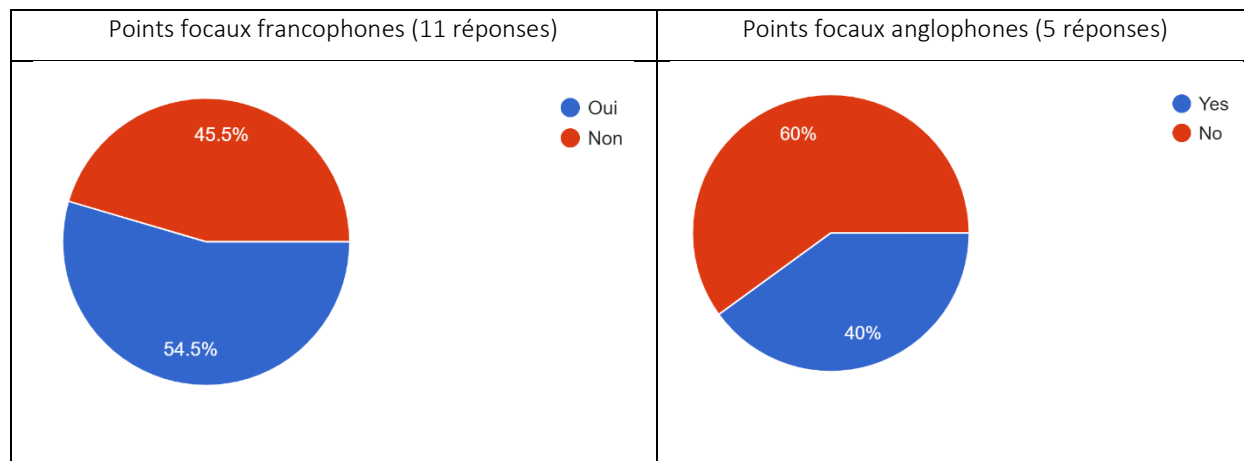
Nous avons disséminé l'enquête aux 44 points focaux africains nommés par les Etats Membres pour l'élaboration du rapport périodique. Nous avons obtenu 16 réponses : 11 de points focaux francophones et 5 de points focaux anglophones.

Introduction : Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à cette enquête, qui nous servira à mieux appréhender la perception des Etats Membres collaborant avec le Centre d'Alger, tout en participant à améliorer les activités de celui-ci dans le futur. Ce formulaire est anonyme, et les informations fournies seront traitées de manière confidentielle. En cas de question concernant l'usage de ces données, contactez Agathe Dupeyron (a.dupeyron@alephstrategies.org)

1. Collaborez-vous actuellement, ou avez-vous depuis 2014, collaboré avec le CRESPIAF dans le cadre d'activités liées à la sauvegarde du patrimoine vivant ?

16 réponses

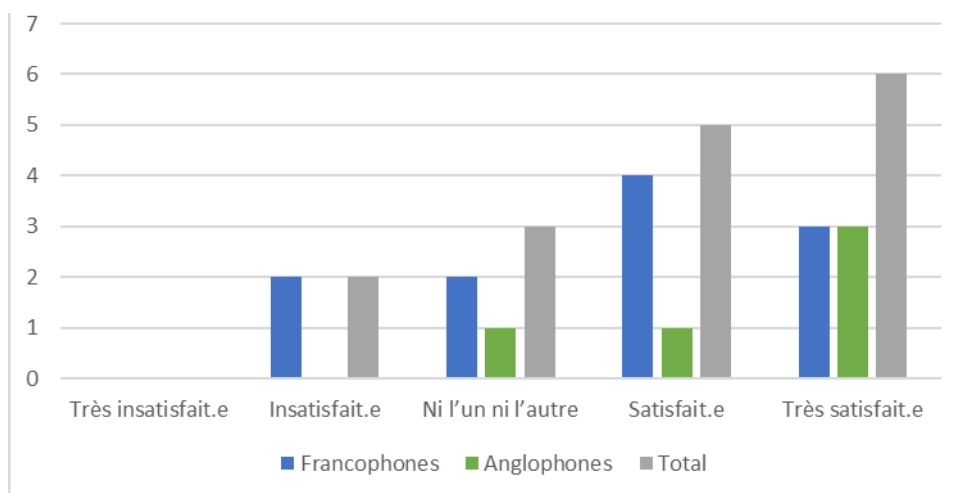
Oui	Non
8	8



2. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait.e ou insatisfait.e du niveau de communication que vous avez avec le CRESPIAF ?

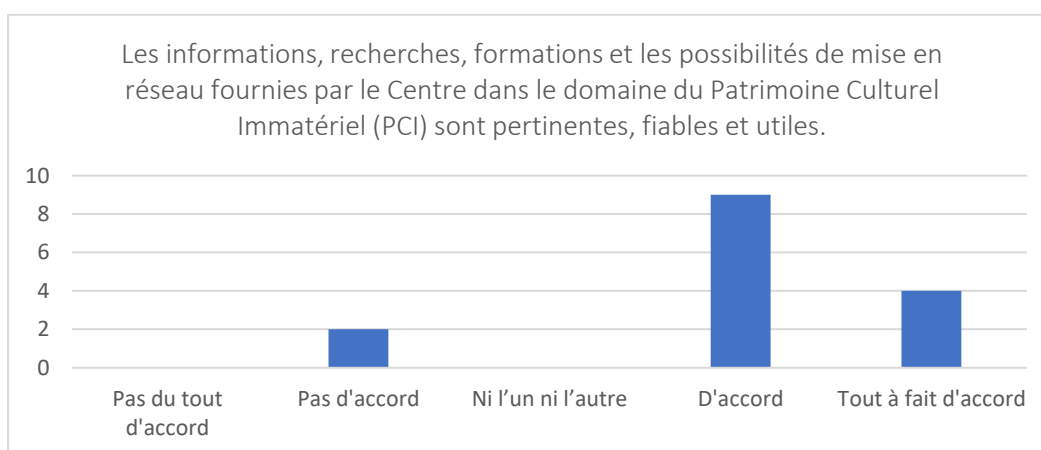
11 réponses

	Francophones	Anglophones	Total
Très insatisfait.e		0	0
Insatisfait.e	2	0	2
Ni l'un ni l'autre	2	1	3
Satisfait.e	4	1	5
Très satisfait.e	3	3	6

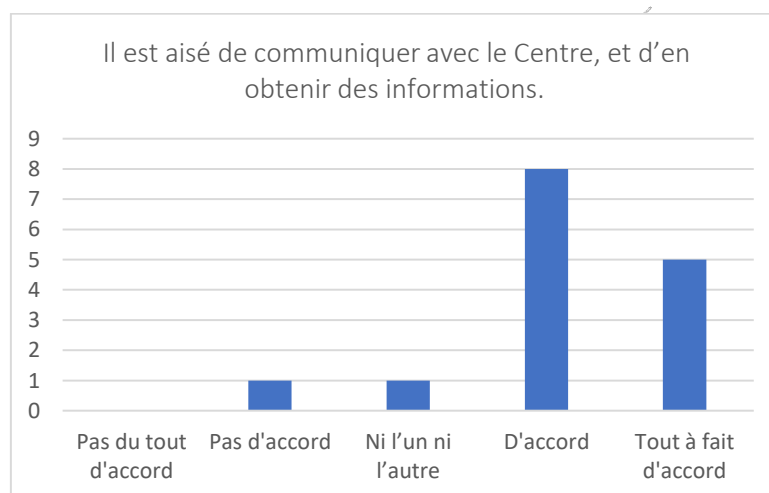


3. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes :

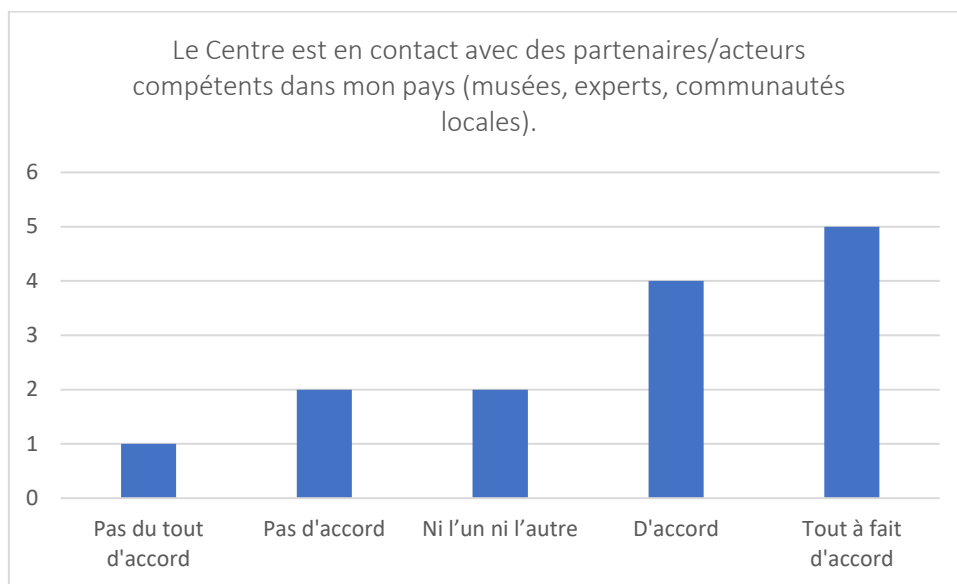
15 réponses



15 réponses

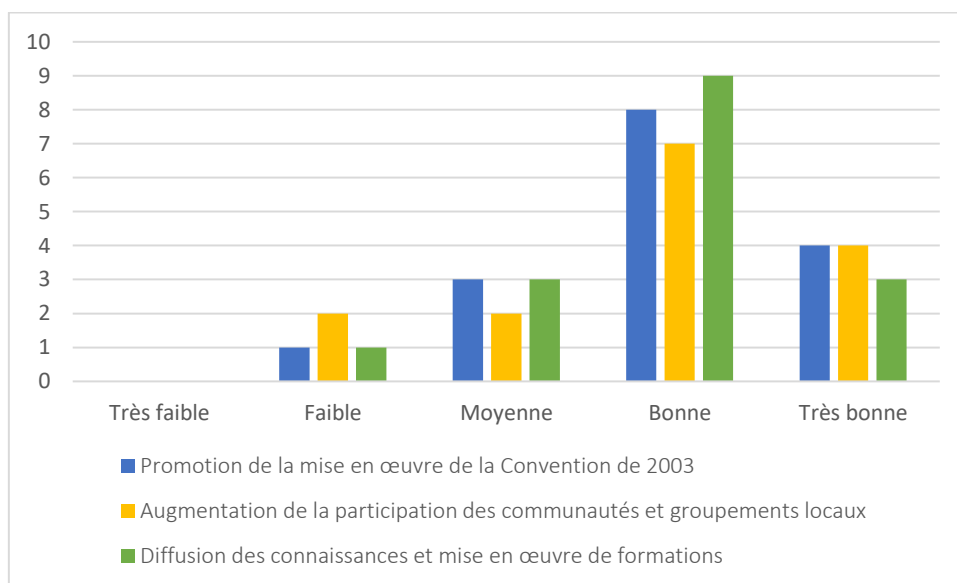


14 réponses



4. Les objectifs du CRESPIAF sont de promouvoir la mise en œuvre de la Convention de 2003, d'accroître la participation des communautés et groupements locaux, et de participer à la diffusion de connaissances et à la mise en œuvre de formations concernant le champ du Patrimoine Culturel Immatériel. Comment évalueriez-vous la performance du Centre dans chacun de ces domaines ?

16 réponses (15 pour le 2^{ème} objectif)



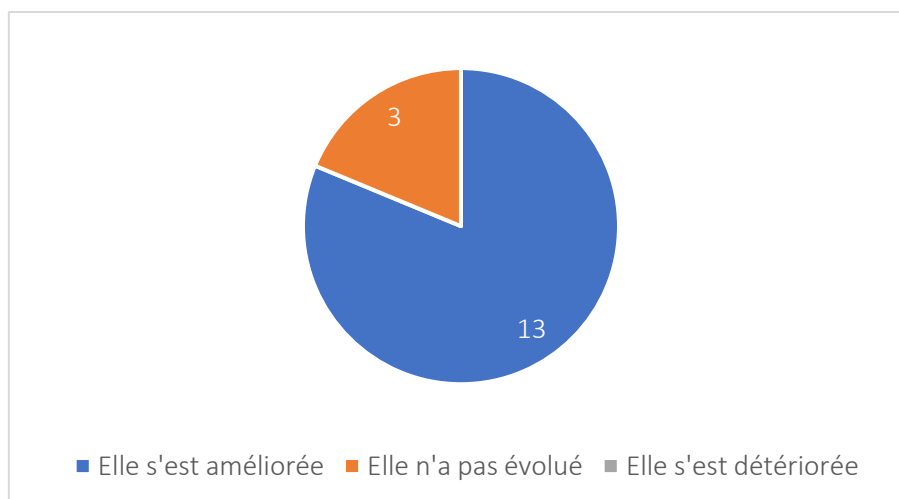
5. Pourriez-vous nous fournir plus de détails ? (Exemples de réussites ou d'obstacles rencontrés par le CRESPIAF dans le cadre de ses missions)

16 réponses

La formation des points focaux pour le rapport périodique est un grand succès
La mise en œuvre de l'atelier d'Alger est une réussite.
It successfully brought together 44 focal point persons from Africa to train them in reporting for the 2003 Convention
J'ai participé dans deux séminaires organisés par le CRESPIAF, je témoigne une grande réussite de la part de cette institution.
L'atelier des points focaux à Alger (avril 2023) a été une réussite totale.
J'ai participé en avril dernier, à Alger, à l'atelier de renforcement des capacités des points focaux de la Convention de 2003 dans le cadre de l'élaboration du rapport périodique pour la région Afrique.
L'atelier a été une réussite totale. C'est le lieu de saluer l'équipe du CRESPIAF et le personnel de l'hôtel Holliday Inn qui se sont mobilisés pour assurer la logistique, le travail technique, le Transport, l'hébergement et la restauration.
En Afrique de l'Ouest, le CRESPIAF a du travail de sensibilisation à faire avec les acteurs
PAS ASSEZ INFORMEE
Pas d'activités de mon pays accompagnées par le Centre. Le Centre ne propose non plus d'initiatives vers mon pays.
la rencontre des points focaux de la convention de 2003
It has a skillful human capacity and community centered commitment.
Supporting capacity building workshops aimed at enhancing the implementation of the 2003 convention
the member states already safeguarded their assets even before the existence of this convention. the convention merely organized the mechanisms for these activities and boosted the safeguarding of the intangible cultural heritage in their territories. however, the activities of CRESPIAF greatly streamlined the implementation.
Organizing trainings on ICH like the one for national focal point on periodic reporting, training for ICH Trainers, hosting an exhibition of elements on the Representative List of ICH of humanity from across Africa and publishing a brochure in Arabic, French and English are examples of good practices by CRESPIAF to fulfill its objective. It could only get better with more visibility, awareness raising and information sharing on the Centres activities. The Centre also needs to deploy resourceful ways to address the challenge of Portuguese Language deficit to inclusively cover Africa's training needs for ICH.
The hosting of Periodic Reporting Workshop

6. Dans quelle mesure considérez-vous que votre compréhension de la Convention de 2003 ait évolué dans le cadre de votre collaboration avec le CRESPIAF ?

16 réponses



7. Pourriez-vous nous fournir plus de détails ?

12 réponses

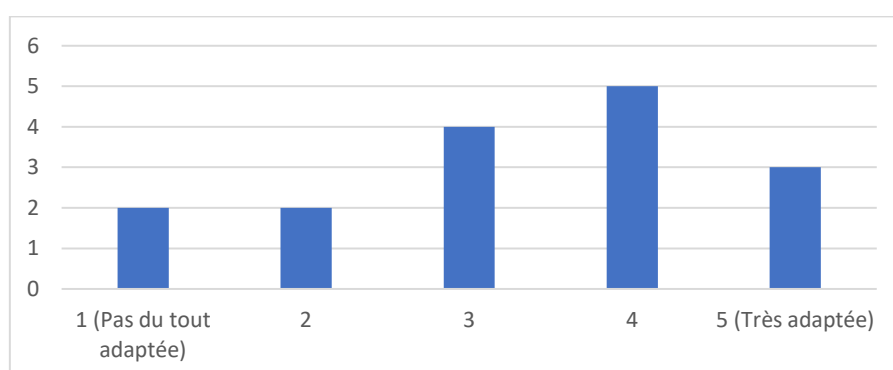
Les documents mis à notre disposition
La connaissance du rapport périodique et le partage d'expérience
The training sessions I have had have improved my understanding of the Convention.
Avec les formations que j'ai suivies avec le CRESPIAF, mes capacités de compréhension de la Convention 2003 ont évolué de manière considérable. J'ai acquis du savoir qui me permettra d'accompagner non seulement mon pays, mais d'autres pays dans différentes activités relatives à la mise en oeuvre de la 2003.
L'atelier du 25 au 29 avril 2023 en est un témoignage très éloquent.
L'atelier d'Alger m'a permis de m'approprier le processus de remplissage du nouveau formulaire adaptée au cadre de résultats. Il m'a aussi permis de savoir qu'elles informations recherchées? Au près de qui et avec qui ? Et comment faire des projections futures en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de 2003.
L'amélioration de mon niveau dans la compréhension de la Convention n'est pas liée au Centre.
la formation qui vient de se tenir du 25 au 29 avril 2023 était de grande qualité
It is not from the scientific perspective but from the angle of sharing experiences with state parties challenges and experiences is positive.
The periodic report writing training under the auspice of CRESPIAF has been very insightful

It has created a strong linkage for Information Sharing and networking among African States Parties to the 2003 Convention.

The new knowledge acquired on the 2003 Convention was through observation, practical learning and experience sharing by some countries

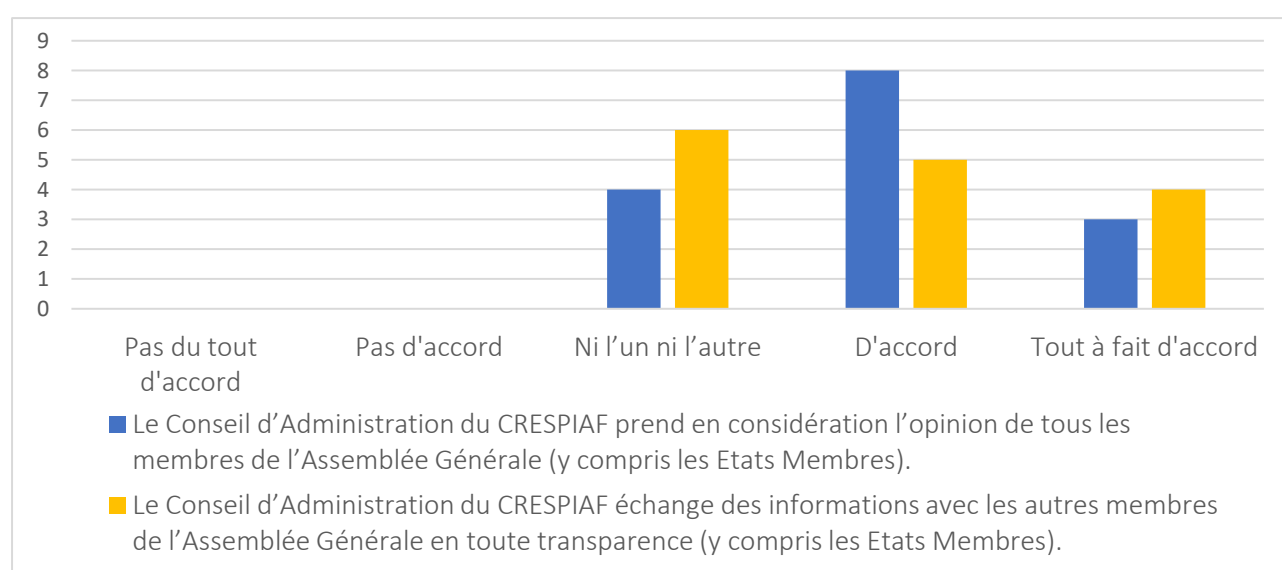
8. Dans quelle mesure considérez-vous que les activités du CRESPIAF participent de manière adaptée à la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel présent dans votre pays ? (de 1 à 5)

16 réponses



9. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes ?

15 réponses



10. **Avez-vous des suggestions destinées au CRESPIAF afin qu'il améliore la mise en œuvre de ses activités, et/ou qu'il soit un partenaire plus effectif dans le futur ?**

15 réponses

Il doit davantage ouvrir a tous les pays Africains au Sud du Sahara pour les dans la sauvegarde des PCI en commençant par les inventaires
Qu'il nous transmettre les informations nécessaires pour prendre connaissance de ce qui est mis à notre disposition dans le sens de la coopération
It should consider introducing a short or long - term course on ICH to help new officers in the field of ICH. This can be done in liaison with institutions of higher learning.
Penser à promouvoir des activités qui regrouperont des jeunes afin qu'ils soient sensibilisés et impliqués très tôt de la pertinence de la mise en oeuvre de cette convention dans nos pays respectifs. Une jeunesse acquise dans la bonne cause est une force inaltérable.
Qu'il augmente sa collaboration avec les autres pays africains, et qu'il accroisse aussi le niveau de communication à l'endroit des autres pays.
Je suggérerai au CRESPIAF d'organiser des formations de renforcement des capacités par domaine du PCI en vue de permettre une appropriation plus globale des contenus de la Convention de 2003.
De faire remonter les informations à transmettre vers les Bureaux régionaux multisectoriels de l'UNESCO en Afrique, pour les diffuser et mieux impliquer les acteurs du Patrimoine culturel
NON
Que le Centre propose des activités pour appuyer les pays, de façon concrète. Mieux, ne conviendrait-il pas de prévoir un Centre de catégorie 2 dans l'un des pays de l'Afrique subsaharienne, une région Va dont ne relève pas l'Algérie?
augmenter le nombre de rencontres d'échanges et de formation
Thank you Algeria and congratulations for having such super institution CRESPIAF.
Reach out more to the member states in the region
It is important to take into account the linguistic and cultural diversity of the States Parties to the convention, since despite sharing borders, each one has its own specificity. that is, one should not generalize the ways of safeguarding or implementing the convention in these countries
The need to further circulate information regarding its activities and programmes, especially ICH training (Trainers' Training) for States Parties to benefit from the engagement to strengthen national capacities for effective implementation of ICH.
Dissemination of information and provide further training.

4.9. Documents consultés

Aleph Strategies (2022) Renewal Evaluation the Regional Centre for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage in South-Eastern Europe. Draft report.
Commissaire aux Comptes (2017), Centre Régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (CRASPCIAFRIQUE)
Commissaire aux Comptes (2018), Centre Régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (CRASPCIAFRIQUE)
Commissaire aux Comptes (2019), Centre Régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (CRASPCIAFRIQUE)
CRESPIAF (2018), Activités du CRESPIAF année 2018
CRESPIAF (2018), Chronogramme du CRESPIAF
CRESPIAF (2019), Rapport d'activités de l'année 2019
CRESPIAF (2020), Rapport d'activités de l'année 2020
CRESPIAF (2021), Rapport d'activités de l'année 2021
CRESPIAF (2022), Rapport d'activités de l'année 2022
IOS (2021) Évaluation de l'action de l'UNESCO dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Journal Officiel de la République Algérienne n°69 (2015), Décret exécutif n°15-333 du 15 Rabie El ouel 1437, correspond au 27 décembre 2015, concernant la création et le fonctionnement d'un centre régional à Alger pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de Catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO.
Journal Officiel de la République Algérienne n°38 (2020) Décret exécutif n° 20-166 du 5 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 27 juin 2020 fixant l'organisation et le fonctionnement du centre régional à Alger pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO.
Martin Jenkins (2020) Evaluation of CRESPIAL. Final report
Ministère des Finances, Contrôle financier auprès du Ministère de la Culture, Centre Régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique de Catégorie 2 placé sous l'égide

de l'UNESCO (2020), Etat statistique, Exécution du budget de fonctionnement, Situation des Engagements au 31/12/2020 par Chapitre et Article

Ministère des Finances, Contrôle financier auprès du Ministère de la Culture, Centre Régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (2021), Etat statistique, Exécution du budget de fonctionnement, Situation des Engagements au 31/12/2021 par Chapitre et Article

Ministère des Finances, Contrôle financier auprès du Ministère de la Culture, Centre Régional à Alger pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (2022), Etat statistique, Exécution du budget de fonctionnement, Situation des Engagements au 31/12/2022 par Chapitre et Article

République Algérienne Démocratique et Populaire, ministère de la Culture et des arts (2023), Projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 20-166 du 5 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 27 juin 2020 fixant l'organisation et le fonctionnement du centre régional à Alger pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO.

Sang Mee Bak (2017) Evaluation of the Regional Centre for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage in South-eastern Europe under the Auspices of UNESCO, Sofia, Republic of Bulgaria

UNESCO (2012) Policy Brief 1: Improving UNESCO's Category 2 Centre network

UNESCO (2012) Category 2 Institutes and Centres: Guidance Note on the renewal assessment procedures of Category 2 Institutes/Centres

UNESCO (2013) Revision of the integrated comprehensive strategy for category 2 Institutes and Centres under the Auspices of UNESCO

UNESCO (2013) Category 2 Institutes and Centres, Part VI, Establishment in Algiers, Algeria, of a Regional Centre for Safeguarding Intangible Cultural Heritage in Africa

UNESCO (2013) Decisions adopted by the Executive Board at its 192nd session

UNESCO (2014) 37 C/4 2014-2021 Medium-Term Strategy

UNESCO (2014) 2014-2017 37 C/5 Approved Programme and Budget

UNESCO (2018) 39 C/5 Approuvé, programme et budget 2018-2019: premier exercice biennal de la période quadriennale 2018-2021

UNESCO (2018) Overall Results Framework for the 2003 Convention

UNESCO (2018) Management Framework Category 2 Institutes and Centres under the auspices of UNESCO

UNESCO (2019) Stratégie 2019 Concernant Les Instituts Et Centres De Catégorie 2 Placés Sous L'égide De L'UNESCO

UNESCO (2019) Formation de formateurs sur le patrimoine culturel immatériel Renforcer le réseau des facilitateurs en Afrique, Liste des participants
UNESCO, Flanders State of the Art, CUT (2019), SAICH News 2019, On the Tracks of Living Heritage in Southern Africa
UNESCO (2020) Basic texts of the 2003 Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage. 2020 Edition
UNESCO (2020) Eight annual coordination meeting of Category 2 Centres active in the Field of Intangible Cultural Heritage
UNESCO (2021) Évaluation de l'action de l'UNESCO dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
UNESCO (2022) 41 C/4 Medium-Term Strategy 2022-2029
UNESCO, CRESPIAF (2023), Renforcement des capacités des points focaux nationaux sur l'exercice de rapport périodique dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, Ordre du Jour
UNESCO et Gouvernement Algérien (2014) Accord entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, concernant la création et le fonctionnement d'un Centre Régional pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en Afrique en tant que Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.
UNESCO, Gouvernement Algérien, CNRPAH (2015) Soutenir le développement de politiques dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Afrique : Atelier pour les experts-facilitateurs de la région.
UNESCO, Gouvernement Algérien, CRESPIAF (2023) Programme de l'Atelier portant sur le Renforcement des capacités des points focaux nationaux en matière de rapports périodiques dans le cadre de la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique
Pages web
Site web du CRESPIAF: https://crespiaf.org/
UNESCO ICH website, section on Category 2 Centres with access to the main documents: https://ich.unesco.org/fr/cat%C3%A9gorie2
Southern African Intangible Cultural Heritage Cooperation (SAICH) website : http://www.saich.org/home/

4.10. Termes de Référence

Voir page suivante.

APPEL À PROPOSITIONS

L'entité du Patrimoine vivant de l'UNESCO recherche une équipe d'experts/évaluateurs pour mener l'évaluation de renouvellement du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, un centre de catégorie 2 de l'UNESCO basé à Alger, en Algérie.

Les propositions doivent parvenir à l'UNESCO (ICH-capacity@unesco.org) au plus tard le **15 janvier 2023, à minuit heure de Paris**.

Contexte

Les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO forment un réseau mondial d'établissements d'excellence dans les domaines de compétence de l'Organisation. Grâce à leur expertise, ils contribuent à la mise en œuvre des priorités et programmes de l'UNESCO, et des programmes de développement mondiaux, par la coopération internationale et régionale, la recherche, la production de connaissances, l'aide à la formulation de politiques et au renforcement des capacités. Bien qu'indépendants de l'UNESCO, les instituts et centres de catégorie 2 en sont des partenaires privilégiés qui ont accès au logo de l'Organisation ainsi qu'à ses organes et réseaux internationaux et intergouvernementaux. Ils peuvent également tirer parti de l'influence internationale et du pouvoir de mobilisation de l'UNESCO. Les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO font partie intégrante de la Stratégie globale pour les partenariats de l'Organisation.

La Stratégie de l'UNESCO concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO prévoit qu'un accord portant sur la création d'un institut ou d'un centre de catégorie 2 est conclu pour une période définie, n'excédant pas huit ans. L'accord peut être renouvelé par la Directrice générale, avec l'approbation du Conseil exécutif, à la lumière d'une évaluation des activités de l'institut/centre et de sa contribution aux objectifs stratégiques de programme de l'Organisation et à la Stratégie susmentionnée.

La 37^e session de la Conférence générale, dans sa résolution 37 C/Résolution 48, a approuvé la création en Algérie du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (ci-après, "le Centre"). Un accord entre le Gouvernement de l'Algérie et l'UNESCO a été signé en conséquence en 2014, qui est entré en vigueur en 2016 et expirera le 31 décembre 2023. Le Gouvernement algérien a soumis une demande de renouvellement de l'accord. À cette fin, une évaluation du Centre sera effectuée.

Les objectifs du Centre sont les suivants :

- a) Promouvoir la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux niveaux national et régional par la mise en œuvre efficace de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- b) Consolider et renforcer les capacités nationales pour l'identification et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les pays de la Région ;
- c) Renforcer la coopération entre les pays de la Région dans ce domaine ;

Les fonctions du Centre sont les suivantes :

- a) encourager les États de la Région à adopter des mesures de politique générale et des mesures législatives et administratives comme prévues à l'article 13 de la Convention ;

- b) organiser des activités visant (i) à renforcer les capacités nationales des pays de la Région dans les domaines de l'identification, la documentation, l'élaboration des inventaires et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leurs territoires en conformité avec la Convention et ses directives opérationnelles, et (ii) à aider ces pays à conserver et numériser des données multimédias concernant ce patrimoine ;
- c) stimuler et organiser la coopération en matière d'échange d'expériences, d'expertise et d'informations entre les pays de la Région, notamment en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel qui se manifeste dans deux ou plusieurs de ces pays ;
- d) faciliter le travail en réseau des praticiens, des communautés, des experts, des fonctionnaires, des centres d'expertise, des instituts de recherche, des musées, des centres d'archives et autres organismes et institutions actifs dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux niveaux régional, sous-régional et national;
- e) contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel immatériel aux niveaux local, national, sous-régional et régional, et à la sensibilisation du grand public, en particulier les jeunes générations, à l'importance du patrimoine culturel immatériel, notamment par des publications.

Objectif

Les principaux objectifs de cette évaluation sont d'apprécier la performance du Centre par rapport à ses objectifs et fonctions (voir ci-dessus), et sa contribution au Programme et budget approuvés de l'UNESCO (C/5), y compris les stratégies et plans d'action globaux ainsi que les priorités sectorielles du programme. Les conclusions de l'évaluation de renouvellement servent de base à la recommandation du Comité d'examen intersectoriel à la Directrice générale quant à l'opportunité de renouveler ou non l'accord avec le centre de catégorie 2.

Sur la base de cette recommandation, le Conseil exécutif de l'UNESCO examinera la demande de renouvellement, décidera du renouvellement ou du non-renouvellement de la désignation du Centre comme centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO et autorisera la Directrice générale à conclure un accord avec le Gouvernement algérien.

Les conclusions de l'évaluation de renouvellement seront communiquées au gouvernement algérien et au Centre, et le rapport sera publié sur le site web de la Convention de 2003 pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (ich.unesco.org).

Portée

Les experts indépendants ne pourront avoir aucun lien d'affiliation antérieur avec le Centre ou les partenaires de celui-ci dans la mise en œuvre de ses activités, et devront rédiger le rapport d'évaluation en français. Les paramètres suivants devront être pris en compte par les experts sélectionnés pour conduire l'évaluation de renouvellement:

1. La mesure dans laquelle les objectifs de l'institut ou du Centre énoncés dans l'accord signé avec l'UNESCO ont été atteints ;
2. la pertinence de la contribution des programmes et activités du Centre au regard de la réalisation du programme de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la mise en œuvre effective de la Convention de 2003 tel que spécifié dans le Programme et budget approuvés de l'UNESCO et en vigueur pendant la période évaluée (39 et 41 C/5) en particulier les réalisations du programme global de renforcement des capacités de la Convention de 2003, et le programme pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle, comme indiqué dans l'accord;
3. la pertinence de la contribution des activités du Centre au regard des programmes de développement mondiaux, notamment l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et les Objectifs de Développement Durable qui y sont associés ;
4. la qualité de la coordination et de l'interaction avec l'UNESCO, au Siège et hors Siège, ainsi qu'avec les Commissions Nationales, les autres instituts ou centres de catégorie 1

ou 2 thématiquement liés en ce qui concerne la planification et l'exécution des programmes ;

5. les partenariats développés et poursuivis avec des organismes gouvernementaux, des partenaires publics ou privés et des donateurs ;
6. la nature et l'efficacité de la gouvernance du Centre, y compris les arrangements organisationnels, la gestion, les ressources humaines et les mécanismes de reddition de comptes ;
7. les ressources financières disponibles pour assurer durablement la capacité institutionnelle et la viabilité du Centre ; et
8. la mesure dans laquelle l'institut ou le centre jouit, sur son territoire, de l'autonomie nécessaire à l'exécution de ses activités et de la capacité juridique de mettre en place des contrats, d'ester en justice et d'acquérir et aliéner des biens mobiliers et immobiliers.

Méthodologie

L'évaluation du renouvellement du Centre comprendra :

- Une étude documentaire des documents pertinents, fournis par le Centre et le Secrétariat de l'UNESCO ;
- La préparation d'un rapport initial, comprenant une note méthodologique, un plan de travail et un calendrier, ainsi qu'un plan de mission ;
- Une visite au Centre, y compris des entretiens avec la direction et le personnel du Centre ;
- Des entretiens (par téléphone, en ligne et/ou par e-mail) avec les parties prenantes, les collaborateurs et les bénéficiaires du Centre ainsi qu'avec le personnel concerné de l'UNESCO ;
- Préparation du rapport d'évaluation du renouvellement et des recommandations concernant le projet d'accord à conclure entre l'UNESCO et le gouvernement algérien au cas où l'évaluation recommanderait le renouvellement.

Projet de rapport d'évaluation

Un projet de rapport présentera les résultats, les conclusions et les recommandations, avec un projet de résumé exécutif. Le Secteur de la culture de l'UNESCO, le gouvernement algérien et le Centre lui-même auront l'occasion de faire part de leurs commentaires et de donner leur avis à l'équipe d'évaluation.

Rapport d'évaluation final

Le rapport final (20 pages maximum, hors annexes) doit être structuré comme suit :

- Résumé exécutif (quatre pages maximum) ;
- Introduction (contexte, objectif et portée) ;
- Méthodologie ;
- Constats ;
- Recommandations générales au Centre pour améliorer l'efficacité de ses opérations et à l'UNESCO pour améliorer l'efficacité de sa coordination et de son interaction avec le Centre ; recommandations spécifiques pour modifier les dispositions de l'accord afin d'améliorer le fonctionnement et les activités du Centre
- Annexes, y compris, la liste des entretiens, les outils de collecte de données, les principaux documents consultés, et les termes de référence ainsi que les recommandations concernant le projet d'accord à conclure entre l'UNESCO et le gouvernement algérien au cas où l'évaluation recommande le renouvellement.

La langue du rapport est le français.

Exigences pour l'équipe d'évaluation du renouvellement

L'évaluation sera menée par une équipe de 2 experts indépendants (idéalement équilibrée en termes de genre). Une seule proposition/expression d'intérêt doit être soumise au nom de l'équipe.

L'équipe doit avoir les qualifications suivantes :

- Au moins 7 années d'expérience professionnelle dans la recherche et/ou le renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine culturel, de la diversité culturelle, des politiques culturelles, ou du lien entre culture et développement ; une expérience dans le domaine du patrimoine culturel immatériel serait un atout ;
- Au moins 7 années d'expérience professionnelle dans l'évaluation de politiques et de programmes dans le contexte du développement international ;
- Excellente maîtrise du français (écrit et parlé)
- Connaissance du rôle et du mandat de l'UNESCO et de ses programmes ;
- Connaissance et expérience dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives
- La connaissance des mandats de l'ONU en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme serait un atout.

Rôles et responsabilités

Les déplacements locaux, le matériel, le secrétariat et l'espace de bureau seront fournis par le Centre pendant la visite. Les experts seront responsables des télécommunications et de l'impression de la documentation.

L'Entité du Patrimoine Vivant du Secteur de la culture de l'UNESCO facilitera et supervisera le processus d'évaluation du renouvellement, dans la mesure du possible, en fournissant toute information pertinente, et sera responsable de l'évaluation et de la validation du rapport final.

Calendrier

L'évaluation du renouvellement doit être complétée au plus tard le **15 avril 2023**.

Le calendrier de l'évaluation est le suivant :

- Une étude documentaire des documents de base (à réaliser avant la visite du Centre).
- Rédaction et soumission du rapport initial au plus tard le 15 février 2023 ;
- Élaboration du questionnaire et réalisation des entretiens.
- Visite du Centre ;
- Rédaction et soumission du rapport d'évaluation préliminaire au plus tard le 31 mars 2023 ;
- Soumission du rapport d'évaluation final (avant le 15 avril 2023).

La date de la mission au Centre sera définie par l'UNESCO en coordination avec le Centre et en tenant compte de la disponibilité des évaluateurs.

Soumission des propositions

Les propositions doivent être soumises en français et inclure :

1. Curriculum vitae du/des expert(s)/évaluateur(s) et, le cas échéant, profil de l'entreprise ;
2. Lettre exprimant l'intérêt et identifiant clairement comment l'équipe dispose des compétences et de l'expérience requises ;
3. Une approche et une méthodologie pour la mission, un plan de travail et des commentaires sur les termes de référence, le cas échéant (synthétiques) ;
4. Sur la base des tâches proposées et requises, veuillez préparer une estimation budgétaire/proposition de budget, y compris une indication des frais de déplacement. Veuillez fournir l'estimation dans un document séparé.

Les propositions doivent être soumises au plus tard le **15 janvier 2023**, minuit (heure de Paris) à l'Entité du Patrimoine Vivant (ICH-capacity@unesco.org). Veuillez noter que les propositions soumises par d'autres voies ne seront pas prises en compte. La sélection se fera sur la base du meilleur rapport qualité-prix.